



Statistique
Canada

Statistics
Canada

12F0043F

no. 3

Ex. 3

Enquête sociale générale

DOCUMENT DE TRAVAIL No 3

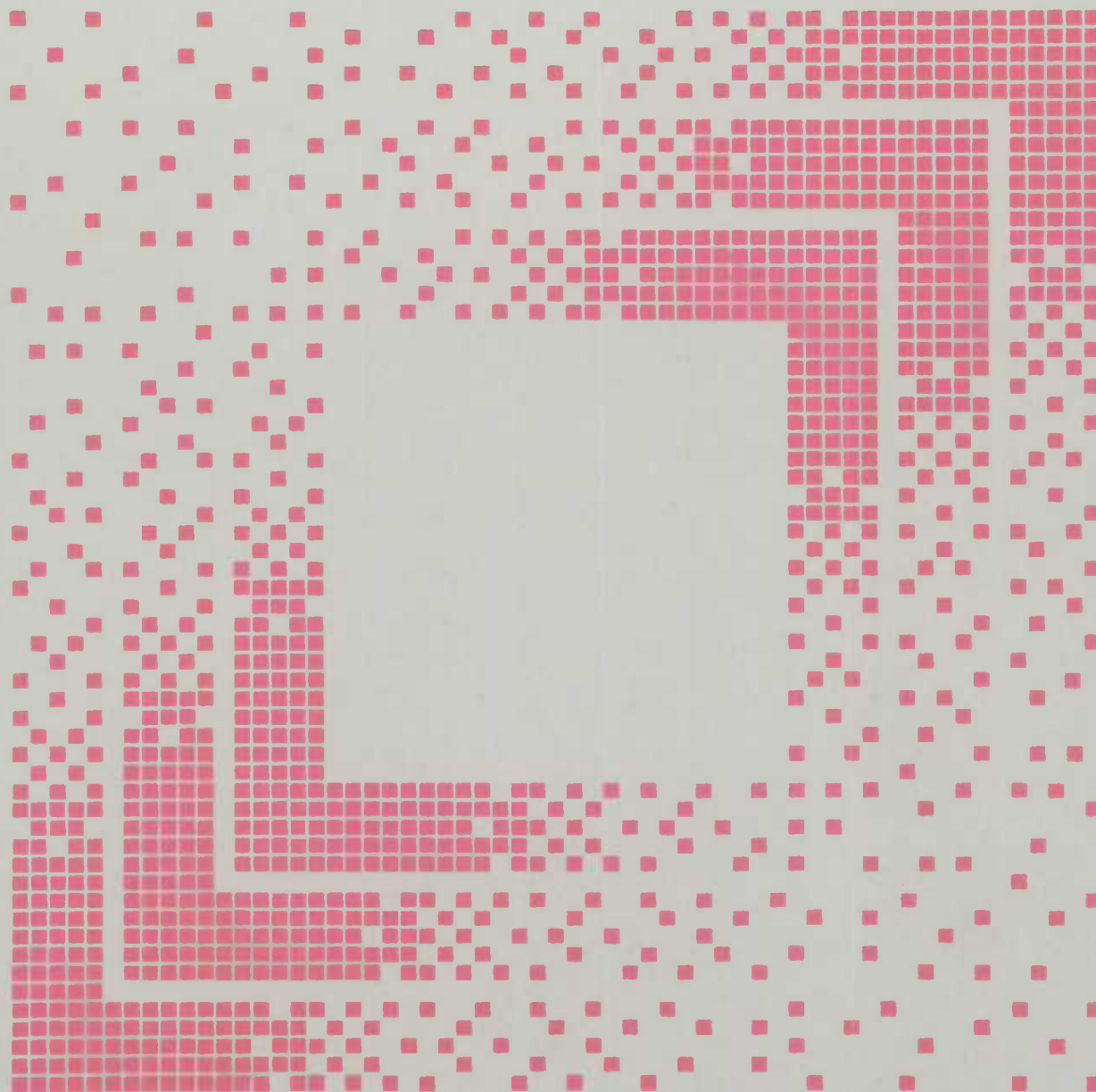
LA FAMILLE ET LES AMIS VERS L'AN 2000:

INTRODUCTION À L'ENQUÊTE SOCIALE GÉNÉRALE DE 1990

STATISTICS STATISTIQUE
CANADA CANADA

NOV 14 1994

LIBRARY
BIBLIOTHÈQUE



Canada

DOCUMENT DE TRAVAIL N° 3

LA FAMILLE ET LES AMIS VERS L'AN 2000:
INTRODUCTION À L'ENQUÊTE SOCIALE GÉNÉRALE DE 1990

par
Thomas K. Burch et David J. DeWit
Centre d'études de la population
University of Western Ontario

(Révisé, mars 1990)

Also available in English

Document de travail n° 3

La famille et les amis vers l'an 2000: Introduction à l'enquête sociale générale de 1990

Table des matières

1.	La famille canadienne en évolution - Examen de la recherche récente	
1.1	Introduction	5
1.2	Courants nouveaux de nuptialité	6
1.3	La marée montante des ruptures de mariage	10
1.4	Courants nouveaux de procréation	13
1.5	Accroissement du nombre de femmes chefs de familles monoparentales	15
1.6	Courants nouveaux dans les modalités d'habitation ...	18
1.7	L'accroissement de la participation des femmes à la population active	20
1.8	Transformation des réseaux familiaux	24
2.	ESG-5 - Teneur et possibilités de recherche	
2.1	Introduction	28
2.2	Teneur du questionnaire	29
2.2.1	Formation et rupture d'unions	29
2.2.2	Intentions de mariage et de fécondité	30
2.2.3	Parents, grands-parents, frères et soeurs	31
2.2.4	Enfants et petits-enfants	31
2.2.5	Amis et confidents	34
2.2.6	Partage du travail domestique	34
2.2.7	Bonheur et santé	35
2.2.8	Caractéristiques de la mère, du père, du (de la) conjoint(e)/partenaire	36
2.2.9	Caractéristiques socio-économiques du répondant ou de la répondante	37

Table des matières - fin

2.3	Possibilités de recherche	37
2.3.1	Intentions de procréation et prévisions démographiques	37
2.3.2	Nombre de parents	39
2.3.3	La migration, la distance et le réseau familial	40
2.3.4	Formation et rupture d'unions: le mariage et la cohabitation	42
2.3.5	L'expérience familiale des jeunes adultes	45
2.3.6	Visites des enfants: courants et satisfaction	46
2.3.7	Rapports entre les parents et les enfants émancipés	47
3.	ESG-5 et le système de données sur les ménages et les familles	
3.1	Introduction	48
3.2	Données des actes de l'état civil sur le mariage et le divorce	50
3.3	Données de recensement sur l'état matrimonial	51
3.4	Familles monoparentales	52
3.5	Les données sur le ménage par rapport aux données sur les relations hors ménage	53
3.6	Procréation et fécondité	54
4.	Commentaires en guise de conclusion	55
	Références	56
	Concepts et comparaisons	61

1. LA FAMILLE CANADIENNE EN ÉVOLUTION - EXAMEN DE LA RECHERCHE RÉCENTE

1.1 Introduction

Depuis 1970 environ, la famille canadienne connaît des changements exceptionnellement vastes et rapides. Ces transformations gravitent autour de plusieurs tendances démographiques, y compris des changements en ce qui concerne la formation et la rupture des unions (qui incluent notamment un accroissement des taux de divorce et de cohabitation non conjugale), le comportement de procréation (taux de fécondité inférieur au taux de renouvellement), les modalités d'habitation (augmentation notamment du nombre de personnes qui vivent seules), les femmes chefs d'une famille monoparentale, la participation des femmes à la population active et la structure des liens de parenté.

Il ne fait aucun doute que les causes qui sous-tendent ces changements sont d'ordre économique, culturel et social et qu'elles incluent par exemple la récession, la redéfinition des rôles des femmes et l'adoption d'attitudes nouvelles face à l'autorité, y compris l'autorité parentale. Nous laissons à d'autres la tâche difficile de décrire et d'expliquer ces changements fondamentaux (voir par exemple Beaujot, 1987). Nous nous concentrons quant à nous sur les tendances démographiques comme telles, considérées à la fois comme composante et comme cause des changements que connaît la famille (selon le point de vue dont on se place, bien sûr), et les relations qui existent entre elles.

Nous présentons des statistiques récentes sur les changements touchant la famille ainsi que des résumés de récents travaux de recherche portant sur la famille canadienne.

1.2 Courants nouveaux de nuptialité

De 1921 à 1971, le mariage, au Canada, a eu tendance à s'universaliser et à se faire à un âge de plus en plus jeune. Toutefois, dès le début des années 1970, on perçoit déjà des signes d'un revirement marqué. De plus en plus de personnes choisissent soit de retarder le mariage soit, dans certains cas, d'y renoncer complètement. Indicateur le plus simple du changement, le nombre de mariages tombe d'un peu plus de 200 000 en 1972 (nombre le plus élevé de mariages enregistrés au cours d'une année au Canada) à 184 000 en 1985 (voir Tendances sociales canadiennes, automne 1987), ce qui correspond à une baisse d'environ 1 200 mariages par année. Les taux de nuptialité diminuent rapidement aussi et les taux de primo-nuptialité tombent à leur niveau le plus faible. En 1985, le taux de nuptialité, pour tous les mariages, atteint à peine 7 par 1 000 habitants. C'est pour les personnes des deux sexes, âgées de moins de 25 ans, que la baisse est la plus prononcée. De 1961-1965 à 1981-1985, par exemple, le taux de nuptialité des femmes âgées de 20 à 24 ans a diminué de près de 35 % (voir Trovato, 1988).

Un changement frappant dans les taux de nuptialité est le relèvement de l'âge au premier mariage. En 15 ans à peine, soit de 1971 à 1986, l'âge moyen au premier mariage, tant pour les femmes que pour les hommes, augmente de deux années complètes (voir Statistique Canada, La famille au Canada, 1989). Au cours de cette période, l'âge moyen de la mariée passe de 22,6 ans à 24,8 ans et, pour le marié, de 24,9 à 27,0.

Un phénomène qui accompagne le report du premier mariage est la baisse de la proportion des personnes qui sont mariées à un certain âge ou qui ont été mariées à un moment ou un autre de leur vie. Pour les personnes plus jeunes, le rapport est évident, mais dans les séries chronologiques et comparatives, il

existe aussi une forte corrélation entre l'âge au mariage et la proportion des personnes mariées, par exemple, à l'âge de 55 ans. Cette baisse est due au fait que les personnes qui continuent de retarder le mariage perdent éventuellement tout désir de se marier puisqu'elles ont pris l'habitude de vivre seules (voir Tepperman et Jones, 1989). La diminution des proportions de personnes déjà mariées a été appréciable pour les groupes plus jeunes. Parmi les femmes âgées de 20 à 24 ans, par exemple, la proportion de celles déjà mariées est tombée de 55,4 en 1966 à seulement 32,1 en 1986. Pour les hommes, cette proportion est tombée de 30 à 14,8 %. De même, pour le groupe des 25 à 29 ans, la proportion de personnes déjà mariées est tombée de 84,1 à 70,8 parmi les femmes et de 72,3 à 55,7 parmi les hommes (voir Statistique Canada, Estimations annuelles postcensitaires, 1987).

La baisse des proportions de personnes déjà mariées dans les groupes plus jeunes semble traduire un désir ou un besoin de retarder le mariage plutôt que de l'éviter complètement. De plus, dans bien des cas, le mariage légitime a été remplacé par la cohabitation, soit des unions libres (voir ci-après et Burch et Madan, 1987).

L'accroissement brusque de la proportion des femmes qui poursuivent des études postsecondaires est une des raisons qui expliquent le report du mariage. Les résultats de l'enquête sur la fécondité au Canada de 1984 confirment l'existence d'un lien positif fort entre le niveau de scolarité et l'âge au premier mariage (voir Balakrishnan et Grindstaff, 1988). L'accroissement du taux des études postsecondaires est également lié à un glissement du pôle d'activité des femmes; en effet, la préoccupation presque exclusive d'assumer des responsabilités familiales et pour le ménage a fait place au désir de récompenses psychologiques et financière associées à un travail et une carrière. Des études plus poussées semblent être le moyen le plus sûr de parvenir à ces fins.

Les changements récents qui ont caractérisé les courants de nuptialité exercent une influence directe sur la croissance future de la famille. Les proportions de femmes déjà mariées ont diminué surtout dans les principaux groupes en âge de procréer (c.-à-d., 20-24 ans, 25-29 ans), qui sont traditionnellement ceux qui ont le plus d'enfants. De plus, le relèvement de l'âge moyen au premier mariage a également fait augmenter l'âge moyen à la première naissance, ce qui signifie que beaucoup de femmes n'ont devant elles qu'un nombre limité d'années durant lesquelles elles peuvent avoir des enfants. Ces tendances ont beaucoup contribué à faire tomber la fécondité parmi les couples mariés, au cours des deux dernières décennies, à des niveaux inférieurs aux taux de renouvellement.

La baisse de la proportion des premiers mariages légitimes, surtout parmi les groupes plus jeunes, a aussi annoncé un accroissement de la fréquence d'autres formes d'unions, appelées unions libres, consensuelles ou de cohabitation. Les membres de ces unions vivent ensemble comme s'ils étaient mariés, mais sans jouir du statut légal. Les résultats du recensement de 1981 ont révélé qu'environ 352 000 couples vivaient en union libre, ce qui équivaut à près de 6 % de tous les couples (voir Shin, 1987). Cinq ans plus tard, ce nombre avait augmenté de près de 37 % pour atteindre 487 000, alors que le nombre de couples mariés n'avait augmenté que de 3 % (voir Tendances sociales canadiennes, automne 1988). D'après l'enquête sur la famille de 1984, 16,5 % des Canadiens adultes âgés de 18 à 65 ans avaient vécu à un moment ou un autre de leur vie en union libre, ce qui ne fait que souligner l'importance de ce phénomène (voir Tendances sociales canadiennes, automne 1986).

Toutefois, ces unions officieuses tendent à ne pas durer. Les unions libres se terminent d'ordinaire assez rapidement: ou bien les personnes décident de se marier, ou bien elles se quittent (voir Canadian Social Trends, automne 1986).

La «visibilité» accrue des unions libres au sein de la société canadienne a amené les sociologues et démographes de la famille à se demander si ces relations quasi conjugales représentaient une menace pour les mariages légitimes traditionnels. Étant donné que ceux-ci constituent actuellement le fondement de la vie familiale, puisqu'ils créent par exemple le milieu propice à la procréation, d'aucuns craignent que la popularité croissante des unions libres ne signifie, tôt ou tard, la «mort» de la famille. Toutefois, les résultats de l'enquête sur la famille de 1984 (EF) semblent apaiser certaines de ces craintes. En se fondant sur des données de l'EF, Shin (1987) a conclu que les unions libres étaient pour la plupart temporaires et qu'elles devaient être considérées comme une étape supplémentaire à la formation des unions conjugales traditionnelles. Selon les constatations préliminaires fondées sur l'EF de Burch (1985), il semble que les unions libres soient des mariages d'essai plutôt qu'une solution de rechange permanente aux mariages légaux. Les éléments de preuve révèlent que moins de 2 % des Canadiens adultes avaient vécu dans deux unions de ce genre ou plus et que, de toutes les premières unions qui s'étaient terminées avant la date de l'enquête, près des deux tiers (63 %) s'étaient soldées par un mariage légitimes, 35 % par une rupture et seulement 2 % par le décès d'un des partenaires.

Malgré le nombre croissant d'unions libres, peu d'auteurs ont essayé d'expliquer leur attrait. Tepperman et Jones (1989) soutiennent que les jeunes surtout sont à la recherche «d'une nouvelle forme de mariage qui répond davantage aux besoins nouveaux de souplesse et de protection contre le risque de divorce». Ils maintiennent également que les unions libres offrent certains des avantages du mariage légitime, par exemple la possibilité de conclure des contrats pour régler les problèmes éventuels de propriété.

1.3 La marée montante des ruptures de mariage

Parallèlement à la baisse du nombre de personnes qui optent pour le mariage, on a constaté une augmentation du nombre de celles qui quittent cet état. Depuis la fin des années 1960, la rupture des mariages parmi les couples canadiens a augmenté de façon marquée. Avec la libéralisation des lois sur le divorce, opérée en 1968, le nombre de divorces au Canada est passé de 11 343 en 1968 à 70 436 en 1982, pour retomber à 61 980 en 1985 puis remonter à 78 000 en 1986¹. Le taux a suivi une courbe semblable d'augmentation et de baisse, pour atteindre 1 129 par 100 000 femmes mariées âgées de 15 ans et plus en 1982, tomber à 1 004 en 1985 puis remonter à environ 1 127 en 1986. Bien que des données récentes portant sur la période de trois ans allant de 1982 à 1985 semblent indiquer une stabilisation éventuelle des taux de divorce (voir Balakrishnan, 1986), une analyse des taux de divorce en fonction de la durée (Dumas, 1982) révèle que le taux total de divorce pour l'ensemble de la période atteignait 3 655 par 10 000 mariages en 1982; une extrapolation des taux enregistrés pour la cohorte semble indiquer des taux de rupture, tôt ou tard, de plus de 30 %. En se fondant sur des tables de divorce basées sur des taux de divorce par âge pour la période, établis à partir des données d'enregistrement, McKie et ses collaborateurs (1985) affirment que la proportion de mariages canadiens qui aboutissent au divorce atteindra éventuellement 40 %.

¹ Nous ne maintenons pas que la modification de la loi sur le divorce est la cause unique ou principale de l'accroissement des ruptures. Il ne fait toutefois aucun doute que l'assouplissement de la loi a facilité et accéléré la procédure de divorce. Mais certains des divorces qui se sont produits seraient survenus de toute façon. Et compte tenu de l'augmentation générale de la cohabitation, il est probable que, si la loi sur le divorce avait été plus stricte, un nombre accru de personnes mariées mais séparées auraient opté pour la cohabitation.

L'analyse des données sur la cohorte obtenues au moyen de l'enquête sur la famille de 1984 qu'ont réalisée Burch et Madan (1987) aboutit à des résultats qui concordent d'une manière générale avec les constatations ci-dessus. Parmi les hommes et les femmes déjà mariés âgés de 40 à 49 ans en 1984, on a constaté que presque un homme sur sept et une femme sur six avaient déjà vécu un divorce. Mais tant pour les hommes que pour les femmes, les risques ou les probabilités cumulatives d'une rupture (incluant les séparations) étaient toujours plus élevés pour les cohortes plus récentes, les catégories de durée du mariage étant similaires. Les auteurs concluent que si les taux de divorce par âge actuels se maintiennent, la proportion de mariages récents aboutissant à un divorce pourrait se situer entre 30 et 40 %. Évidemment, vu l'accroissement du nombre de Canadiens qui forment et qui rompent des unions officieuses, les statistiques portant sur les mariages légitimes et leur rupture par la voie du divorce ne traduiront qu'une partie (bien que toujours la plus importante) du comportement de formation d'unions.

Le risque accru de divorce qui caractérise les générations plus récentes de mariages ne laisse planer aucun doute quant au fait que le divorce demeurera «un aspect fondamental et peut-être permanent de la vie familiale au Canada» (Burch et Madan, 1986:18). Cela ne veut bien sûr pas dire que les Canadiens rejettent le mariage et la vie familiale, puisque la plupart des personnes divorcées finissent tôt ou tard par se remarier ou par vivre en union libre avec quelqu'un d'autre. De 1971 à 1985, par exemple, le nombre d'hommes divorcés qui se sont remariés est passé de 15 521 à 34 780. Parmi les divorcées, le nombre de remariages, au cours de la même période, a grimpé de 14 351 à un peu plus de 32 000. En 1985, les remariages ont en fait représenté près d'un cinquième de tous les mariages, alors qu'ils correspondaient à moins de 10 % de tous les mariages en 1971 (voir Statistique Canada, La famille au Canada, 1989).

L'incidence de l'accroissement du taux de divorce sur les autres tendances démographiques qui influent sur la famille est souvent laissée pour compte dans les discussions portant sur l'évolution de la famille, et c'est pourquoi elle mérite que nous y attardions. La baisse de la fécondité conjugale enregistrée depuis le début des années 1970 est due, en partie, au nombre croissant de femmes qui divorcent et au taux de remariage plus faible de ces dernières par rapport aux hommes. On sait qu'un pourcentage élevé de femmes vivent une rupture de mariage pendant leurs principales années de procréation et qu'un grand nombre d'entre elles demeurent ensuite pendant assez longtemps en état de célibat avant de se remarier. La dissolution des unions légitimes risque de faire baisser le taux de fécondité s'il donne lieu à une longue période au cours de laquelle les femmes ne risquent pas de tomber enceinte (Davis et Blake, 1956).

Par contre, il se peut que certains couples qui connaissent des difficultés conjugales fassent une dernière tentative pour «sauver» leur mariage en ayant un autre enfant. Dans une étude réalisée aux États-Unis, Rindfuss et Bumpass (1977) ont constaté qu'un pourcentage considérable de «naissances intermatrimoniales» étaient regroupées près de la date de rupture, ce qui signifierait que la conception, dans beaucoup de cas, s'est faite dans le mariage. Malgré l'absence de recherches canadiennes sur cette question, les résultats américains semblent appuyer la notion que des conflits conjugaux avant la séparation exercent éventuellement une influence positive sur la fécondité².

² Il y a d'autres explications possibles à ce phénomène. Il se peut par exemple que les conflits conjugaux réduisent la communication au sujet des méthodes de contraception et par conséquent l'efficacité de celles-ci. Il est aussi possible que, dans certains cas, l'enfant ait été conçu avec le partenaire éventuel plutôt qu'avec le partenaire actuel.

La fréquence des divorces dans notre société a fait prendre conscience à un grand nombre de femmes du risque accru de rupture du mariage, ce qui peut avoir amené certaines d'entre elles à modifier leur comportement de reproduction et à limiter le nombre d'enfants ou à renoncer carrément à en avoir. Ce raisonnement s'est manifesté également dans les discussions portant sur l'évolution du rôle des femmes au foyer et en milieu de travail. L'accroissement de l'activité des femmes s'explique en partie par l'opinion de plus en plus répandue parmi ces dernières quant à la perte de stabilité du mariage (Townson, 1987). Le travail assure aux femmes jusqu'à un certain point une indépendance et une sécurité financières qui peuvent leur venir en aide en cas d'échec du mariage.

1.4 Courants nouveaux de procréation

Après le «baby boom», c'est-à-dire l'explosion démographique d'après-guerre, vers 1965, le Canada a entamé une période de baisse constante de fécondité. En 1965, le taux de fécondité total (mesure portant sur une année civile basée sur des taux de naissance par âge) était en moyenne de 3,1 enfants par femme. En 1981, il était tombé sous le niveau de 2,1 nécessaire pour assurer le renouvellement de la population, et il a continué de diminuer pour se situer, en 1985, à 1,66 naissance par femme. Beaujot (1987) propose une interprétation intéressante de ces chiffres; il affirme qu'en supposant que 2,1 corresponde à des tailles à peu près égales de générations de parents et d'enfants, alors «dans les conditions de 1965, la génération d'enfants serait de 48 % plus importante que celle des parents et, dans les conditions de 1985, les enfants seraient de 20 % moins nombreux que les parents» (voir Beaujot, 1987:4). La famille canadienne type est maintenant plus petite. Depuis 1961, la taille moyenne de la famille (au sens d'un groupe de personnes apparentées qui

vivent ensemble) est tombée de 3,9 personnes à 3,1 en 1986 (voir Annuaire démographique du Canada, 1988).

Les femmes ont commencé à avoir moins d'enfants pour un certain nombre de raisons. Comme nous l'avons déjà signalé, la tendance croissante à reporter le premier mariage a également eu pour conséquence de retarder la naissance du premier enfant, réduisant d'autant la période de procréation subséquente de la femme. De 1965 à 1985, l'âge médian à la naissance du premier enfant est passé de 22,9 à 25,4 ans. Pour les femmes dont les attentes de fécondité étaient faibles, le mariage tardif a permis une sorte de «rattrapage» sur le plan de la fécondité (Grindstaff, 1984), mais non pas au point de dépasser les niveaux enregistrés par les femmes qui se sont mariées plus tôt. Pour la plupart, un âge plus avancé à la naissance du premier enfant a signifié une baisse générale de la taille de la famille complète.

Les femmes n'ont pas seulement retardé la naissance du premier enfant; un nombre accru d'entre elles ont aussi choisi de ne pas avoir d'enfants. À l'aide de données du recensement et de données obtenues lors de l'enquête sur la famille de 1984, Rao et Balakrishnan (1988) ont signalé que la proportion des femmes déjà mariées et sans enfants était passée de 13,8 en 1961 à 17,7 en 1981, la hausse étant la plus marquée dans les groupes des 15-24 ans, 25-29 et 30-34. L'accroissement de la proportion de femmes sans enfants dans le groupe des 30-34 ans semble indiquer que beaucoup de femmes ont choisi de ne jamais avoir d'enfants.

On se sert, pour analyser la baisse récente de la fécondité, d'une technique informative basée sur les indices de fécondité normalisés servant à répartir la fécondité globale en diverses sous-composantes ou «déterminants immédiats». Balakrishnan (1987) a appliqué cette méthode aux données provenant de l'enquête sur la fécondité au Canada de 1984. En se servant de l'indice de Coale, il a constaté que la baisse de la fécondité,

de 1961 à 1984, a été attribuable à une décroissance tant de la fécondité conjugale que de la proportion de personnes mariées. Le modèle de Bongaarts, passablement plus détaillé que celui de Coale, a permis de démontrer que la baisse du taux global de fécondité au cours de la période a été attribuable surtout à un accroissement de l'utilisation de méthodes contraceptives ainsi qu'à l'adoption de méthodes plus efficaces, telles la stérilisation des femmes et la pilule. La diminution de la proportion de personnes mariées a aussi été un facteur important.

On a par ailleurs cerné, sur le plan socio-économique ou du comportement, de nombreux autres facteurs qui ont contribué à la baisse de la fécondité au cours des 20 dernières années. Parmi ceux-ci, signalons l'accroissement des ruptures de mariages, la participation accrue des femmes à la population active, l'augmentation du nombre de femmes qui décident de poursuivre des études supérieures, l'évolution des rôles selon le sexe et l'âge et une préférence plus marquée pour les petites familles. Nous en avons déjà mentionné certains. Nous reviendrons sur les autres.

1.5 Accroissement du nombre de femmes chefs de familles monoparentales

Le phénomène de la multiplication des ruptures de mariages qui se produit au Canada depuis le début des années 1970 s'est accompagné d'une hausse régulière de la proportion des familles monoparentales, le plus fréquemment sous la responsabilité de la mère. L'enquête sur la famille de 1984 a révélé que les trois quarts des familles monoparentales sont sous la responsabilité d'une femme. Depuis 1966 (après une longue période de stabilité), le pourcentage des familles monoparentales sous la responsabilité d'une femme (par rapport à l'ensemble des familles) est passé de 7,5 % en 1971 à 8,1 p. 100 en 1976 et à

9,3 % en 1981 (voir Statistique Canada, Les familles monoparentales au Canada, 1984). Davids (1980) signale que de 1971 à 1976, le nombre de familles monoparentales sous la responsabilité du père a en fait diminué de 5,4 % tandis que le nombre de familles monoparentales sous la responsabilité de la mère a augmenté de 23 %. En nombres absolus, le recensement de 1986 révèle qu'il y avait au total 702 000 femmes chefs de famille monoparentale, soit deux fois plus qu'en 1961.

Avant 1966, le décès du conjoint était la principale raison pour laquelle une femme devenait chef d'une famille monoparentale. Toutefois, avec la modification, en 1968, des lois relatives au divorce et l'accroissement subséquent du nombre des ruptures de ménages, le divorce et la séparation sont devenus les principales raisons qu'à une femme d'assumer seule les responsabilités parentales. Des chiffres publiés récemment par Statistique Canada montrent bien ce revirement. En 1951, 32,6 % de toutes les femmes chefs d'une famille monoparentale étaient divorcées ou séparées, tandis que plus du double (66,6 %) étaient veuves. En 1981, seulement 33,3 % étaient veuves tandis que 55,7 % étaient divorcées ou séparées (Statistique Canada, Les familles monoparentales au Canada, 1984).

Il y a plusieurs raisons qui expliquent l'augmentation constante de la proportion de familles monoparentales sous la responsabilité d'une femme. Pour un grand nombre de personnes, l'adoption du principe du divorce sans notion de tort a simplifié et accéléré, après 1968, la procédure de divorce. Dans les cas de couples avec enfants, les lois sur la garde des enfants et les coutumes sociales ont favorisé l'attribution de la garde à la mère. Les ruptures d'unions conjugales ont aussi eu tendance à toucher tout spécialement les jeunes femmes, souvent au début de leur période de procréation, de sorte qu'un grand nombre de femmes déjà mariées se sont retrouvées avec des enfants à charge. Bien que le remariage ait pu permettre à ces dernières d'échapper

à leur état de chef de famille monoparentale, les taux de remariage ont eu tendance à être beaucoup plus bas pour les femmes chefs d'une famille monoparentale que pour les hommes dans la même situation (ou pour les hommes qui avaient déjà été mariés en général), ce qui n'a fait que prolonger la situation de parent seul des femmes.

L'accroissement de la proportion des familles monoparentales à la charge d'une femme a eu des répercussions importantes sur le fonctionnement et le bien-être économique de la famille, notamment en ce qui concerne l'accessibilité à des garderies abordables et la participation à la population active.

De 1971 à 1981, le pourcentage d'enfants âgés de moins de 18 ans vivant avec leur père et leur mère a diminué, tandis que le pourcentage de ceux habitant avec un seul parent a augmenté (Statistique Canada, Portrait statistique des femmes au Canada, 1985). L'obligation d'assumer l'unique responsabilité pour les soins quotidiens de leurs enfants et la relative pénurie de bons services de garde abordables sont des facteurs qui ont vraisemblablement limité les femmes chefs de famille monoparentale dans leur recherche d'un emploi convenable et d'un revenu suffisant. Un grand nombre d'entre elles ont dû recourir à l'assistance sociale. De 1970 à 1980, les femmes chefs de famille monoparentale ont enregistré le taux d'augmentation du revenu réel le plus faible par rapport aux autres groupes (c.-à-d., familles où les deux conjoints gagnent un revenu, hommes chefs de famille monoparentale. Voir Statistique Canada, Les familles monoparentales au Canada, 1984). Le groupe au revenu le plus faible incluait les mères ayant des enfants âgés de moins de 16 ans.

Malgré leur rapport d'enfants à charge relativement élevé et leur taux d'augmentation du revenu réel plutôt lamentable, les femmes chefs de famille monoparentale ayant des enfants âgés de moins de

16 ans ont enregistré, au cours de la période 1975 à 1983, des taux d'activité plus élevés que les mères ayant un mari présent dans le ménage, qui ne sont donc pas aussi pressées de devenir actives par pur besoin économique (voir Statistique Canada, Portrait statistique des femmes au Canada, 1985). Une étude sur les mères chefs de famille monoparentale réalisée à Calgary en 1984 a révélé que 41 % de ces dernières ne s'étaient jamais servies d'une garderie structurée (voir Kuiken, 1985). Une analyse des données nationales a révélé que «les familles monoparentales à la charge d'une femme n'avaient pas l'avantage de compter des personnes, parentes ou non parentes, qui partagent le même logement et les dépenses du ménage, ou contribuent peut-être tout simplement à la garde et aux soins des enfants à charge» (voir Statistique Canada, Les familles monoparentales au Canada, 1984). La seule solution qui s'offrait à ces mères était d'avoir recours, pour la garde de leurs enfants, à des personnes ne faisant pas partie du ménage, par exemple des parents proches, des amis ou des voisins.

1.6 Courants nouveaux dans les modalités d'habitation

Les changements récents qui se sont produits dans les relations familiales sont aussi directement tributaires des changements qui se sont produits dans les modalités d'habitation. Il semble que les Canadiens s'orientent vers un mode de vie de plus en plus indépendant et privé, aux dépens de l'appartenance à la famille. Il n'existe plus nécessairement un lien entre les responsabilités familiales et la direction du ménage (Alwin et autres, 1985).

De 1956 à 1981, les ménages comptant une seule personne, exprimés en pourcentage de tous les ménages, sont passés de 7,9 % à 20,3 % (voir Statistique Canada, Vivre seul, 1984). Au cours de la décennie 1971-1981, le nombre de ménages comptant une seule personne a doublé puisqu'il est passé de 800 000 à près de

1,7 million (voir Statistique Canada, Portrait statistique des femmes au Canada, 1985).

On a maintenu que l'accroissement du nombre de personnes vivant seules était partiellement attribuable à des facteurs démographiques. Ainsi une grande partie de la génération du «baby boom», qui a atteint la vingtaine dans les années 1970, est restée célibataire à cause du phénomène croissant du report du mariage au cours de la même période. Mais un grand nombre de membres de cette génération ont quitté le foyer parental pour vivre seuls avant de se marier. Depuis le début des années 1970, le taux de divorce a augmenté de façon constante, ce qui signifie qu'un nombre important d'hommes divorcés, n'ayant ordinairement pas la garde des enfants, ont formé des ménages à une personne. Au cours de la même période, le nombre de femmes âgées non mariées a augmenté, puisque les femmes survivent à leur mari par un nombre considérable d'années (voir Statistique Canada, Vivre seul, 1984).

Les dernières générations de jeunes adultes ont aussi quitté le foyer parental plus tôt qu'auparavant. Combinée au phénomène du mariage plus tardif, cette tendance a prolongé la période de vie indépendante pour un grand nombre de jeunes gens.

Enfin, les niveaux antérieurs de fécondité ont exercé une influence directe sur les modalités d'habitation des personnes âgées d'aujourd'hui. Dans une analyse des données du recensement de 1971, Wister et Burch (1983) ont affirmé que le nombre d'enfants qu'ont les femmes âgées qui ne sont pas actuellement mariées est le meilleur indicateur du fait que ces dernières vivent seules ou non. Comme les taux de fécondité n'ont cessé de diminuer, il s'est produit une baisse proportionnelle du nombre d'enfants vivants ou d'autres proches parents pouvant habiter avec ces femmes.

Les démographes attribuent également la proportion croissante du nombre de personnes vivant seules à des changements dans les normes et valeurs relatives à l'autonomie et à la vie privée. D'aucuns ont aussi maintenu que l'amélioration de la conjoncture économique a accru les moyens financiers de beaucoup de personnes et leur a permis de se payer une vie privée, dans leur propre maison ou appartement. Beaujot (1987) affirme qu'il s'est produit une transformation récente des valeurs et normes, c'est-à-dire que l'orientation sur la famille et les enfants a fait place à des aspirations plus égocentriques, phénomène qu'il appelle «l'individualisme affectif». Bien que cet auteur ne fasse pas explicitement un lien entre ce nouvel individualisme et les changements qui se sont produits sur le plan des modalités d'habitation, il semble plausible que, pour certaines personnes, la recherche personnelle d'une plus grande indépendance l'emporte sur les valeurs traditionnelles du mariage et de la procréation.

1.7 L'accroissement de la participation des femmes à la population active

Depuis deux décennies, nous assistons à une augmentation marquée de l'activité des femmes en dehors du foyer. En 1972, le taux d'activité des femmes se situait à 40 %; il a continué de grimper de façon régulière pour atteindre 53 % en 1984 (voir Robinson, 1984). En trois ans à peine, le taux a monté de trois autres points, pour se situer à 56,1 % en 1986 (la dernière année pour laquelle on possède des données actuelles. Statistique Canada, La famille au Canada, 1989). De 1970 à 1983, le nombre de femmes occupant un emploi à temps plein ou à temps partiel a doublé puisqu'il a augmenté de 2,3 millions (voir Statistique Canada, La famille au Canada, 1989).

L'accroissement de l'activité des femmes a touché tous les groupes d'âge sauf celui des personnes âgées de plus de 65 ans.

Malgré cette progression passablement uniforme, certains groupes d'âge se sont transformés à un rythme beaucoup plus rapide que d'autres. De 1975 à 1983, par exemple, le taux d'activité des femmes âgées de 25 à 34 ans a augmenté de 15 % alors qu'on a enregistré une augmentation de seulement 5 % pour les femmes âgées de 15 à 19 ans et de 55 à 65 ans (voir Statistique Canada, Portrait statistique des femmes au Canada, 1985).

Les femmes mariées et les mères de jeunes enfants n'ont pas été exclues de ce phénomène. De 1975 à 1983, ce sont les femmes mariées vivant avec leur mari et ayant des enfants d'âge préscolaire qui ont enregistré le taux d'augmentation de l'activité le plus élevé, soit 17 %, contre 14 % pour les mères d'enfants âgés de 6 à 15 ans et 6 % pour les femmes n'ayant pas d'enfants âgés de moins de 16 ans. Le taux d'activité des femmes sans mari a augmenté beaucoup plus lentement et, parmi ce groupe, celui des femmes ayant des enfants d'âge préscolaire a crû de seulement 5 % (voir Statistique Canada, Portrait statistique des femmes au Canada, 1985).

L'augmentation du taux d'activité des femmes peut être attribuée à d'autres changements récents touchant la famille. La baisse régulière de la fécondité conjugale enregistrée depuis le début des années 1970 ainsi que la proportion croissante des femmes ayant décidé de ne pas avoir d'enfants ont quelque peu diminué et, dans certains cas, manifestement éliminé le temps passé à la maison, au cours du cycle de vie, pour élever une famille. Ces tendances sur le plan de la fécondité ont expliqué en partie l'abandon croissant des comportements traditionnels en ce qui concerne l'échelonnement des activités familiales et professionnelles. Avant 1965, la plupart des femmes travaillaient avant de se marier et ne réintégraient éventuellement le travail qu'après avoir eu tous leurs enfants et que le dernier eut quitté le foyer. La fécondité réduite qu'on enregistre actuellement a grandement changé la situation. De

plus en plus, les femmes travaillent tout au cours de leur période reproductive et s'emploient à faire l'équilibre entre les exigences auxquelles elles font face en milieu de travail et celles du foyer. Le phénomène du rapetissement des familles a donc libéré un grand nombre de femmes des responsabilités traditionnelles quant au foyer et au soin des enfants, leur permettant ainsi de poursuivre leur propre carrière au sein de la population active.

Une autre façon d'envisager le rapport travail-fécondité est de considérer l'accroissement du taux d'activité comme un facteur qui a entraîné la baisse des niveaux de fécondité. Selon une théorie répandue, les jeunes générations de femmes limitent consciemment leur fécondité soit en prévision d'une activité future soit comme moyen d'assurer la continuité de leur activité professionnelle après avoir commencé à travailler. Il semble que les jeunes femmes soient animées d'un engagement solide envers le travail et qu'elles délaissent graduellement l'orientation vers les rôles domestiques traditionnels, comme ceux de «procréatrice» et de «ménagère», en faveur d'une participation à la population active rémunérée, où elles sont plus ou moins libres de poursuivre leur carrière et de parvenir à une certaine autonomie financière par rapport à leur mari. Une raison possible de ce changement d'orientation est l'accroissement brusque, enregistré depuis une quinzaine d'années, de la proportion des femmes qui poursuivent des études postsecondaires (voir Statistique Canada, Portrait statistique des femmes au Canada, 1985). Les économistes considèrent les études comme un indicateur puissant du goût des femmes pour le marché du travail. C'est ce que confirment des chiffres récents de Statistique Canada, qui révèlent qu'au cours de la période 1975 à 1983, les taux d'activité des femmes ayant fait au moins certaines études postsecondaires (y compris celles qui ont obtenu un titre) ont augmenté de 9 à 10 %. Les taux d'activité des hommes sont par contre demeurés inchangés ou ont légèrement baissé (voir

Statistique Canada, Portrait statistique des femmes au Canada, 1985).

Les résultats de l'enquête sur la famille de 1984 appuient cette notion d'un attachement accru au travail parmi les jeunes générations de femmes. L'enquête a permis de constater que les jeunes femmes sont un peu moins susceptibles d'attribuer à des raisons familiales leur première interruption du travail. De plus, 76 % des femmes âgées de 25 à 34 ans ayant travaillé sans arrêt avaient eu leur premier enfant entre le moment de leur entrée sur le marché du travail et la date de l'enquête. Pour les femmes âgées de 35 à 44 ans et de 35 à 45 ans, les proportions correspondantes étaient respectivement de 53 et de 34 % (Robinson, 1987). En analysant les données provenant de l'enquête sur la qualité de la vie de 1981 et du projet sur la structure des classes de 1982, Boyd (1985) a constaté que les femmes dans la vingtaine et la trentaine étaient également moins susceptibles d'avoir quitté la population active que les femmes plus âgées et que leur absence était aussi de plus courte durée par rapport à leurs années d'activité éventuelles.

La baisse de la fécondité et un engagement plus ferme face au travail n'ont probablement pas été les seules causes de l'accroissement de l'activité des femmes. Souvent, à la suite d'une séparation ou d'un divorce, les mères seules ont été forcées, par simple nécessité économique, d'entrer sur le marché du travail. Les hausses du coût de la vie et les resserrements de l'économie (par ex., la récession de 1982-1983) ont probablement poussé d'autres femmes à devenir actives pour des raisons de nécessité économique, ce qui n'a fait qu'augmenter le nombre de familles où les deux conjoints gagnent un revenu, qui est maintenant devenu la norme. De 1971 à 1986, la proportion des familles où le mari et la femme gagnent tous deux un revenu est passée de 42,6 % à 55,3 %, tandis que la proportion des

familles ne comptant qu'un seul soutien (seulement le mari) est tombée de 44,4 % à 26,5 % (McQuillan, 1988).

L'aptitude des femmes à «jongler» le travail et les responsabilités familiales dépendra de l'évolution des rôles des deux sexes ainsi que la prestation future de services de garderie structurés convenables et abordables pour les enfants d'âge préscolaire et les jeunes enfants d'âge scolaire.

Comparativement au mari, la femme assume encore la principale responsabilité en ce qui concerne les soins de la famille et du foyer (Michelson, 1983). Vu l'accroissement du nombre de femmes sur le marché du travail, ce partage inégal du travail domestique a donné lieu à une demande accrue de services de garde des enfants. Malheureusement, la demande continue de dépasser l'offre. De 1973 à 1982, le nombre de places dans les garderies du Canada a quadruplé, mais celles-ci répondaient aux besoins de seulement 11 % des enfants sous les responsabilités extraparentales (voir Statistique Canada, Portrait statistique des femmes au Canada, 1985). De nombreux couples ont recours à des solutions de rechange; par exemple, ils font garder leurs enfants par une personne, parente ou non, qui ne réside pas à domicile ou par un enfant plus âgé qui habite au foyer (voir Kuiken, 1985).

Toutefois, si le taux de fécondité reste bas, les réseaux familiaux rapetisseront encore plus, diminuant d'autant le nombre d'enfants plus âgés ou d'autres parents pouvant s'occuper des jeunes enfants.

1.8 Transformation des réseaux familiaux

Outre ce que nous apprennent des aperçus généraux assez descriptifs, nous ne savons pas tellement comment les réseaux familiaux et entre parents ont changé quant à leur structure et leur processus en réaction aux transformations démographiques récentes. La plupart des travaux de recherche ont été axés sur

les réseaux entre parents en ce qu'ils touchent les personnes âgées (voir par exemple Stone, 1988), étant donné que ces dernières ont été considérées comme le groupe ayant le plus besoin de l'appui des réseaux informels ainsi que de structures institutionnelles. Les conséquences des changements survenus dans ces réseaux sur les autres groupes d'âge éventuellement dans le besoin, par exemple les mères divorcées, ont donc à toutes fins utiles été laissées pour compte. Les études relatives aux rapports entre générations ont aussi été axées presque exclusivement sur les personnes âgées, c'est-à-dire sur les formes de contact entre ces dernières et leurs enfants adultes. On n'a pas exploré les relations entre les parents d'âge moyen et leurs enfants qui, au début de l'âge adulte, quittent le foyer pour la première fois.

Malgré la pénurie de travaux de recherche, on ne doute guère du fait que la baisse récente de la fécondité conjugale, depuis la fin de la période du «baby boom», a grandement menacé la taille des futurs réseaux familiaux pouvant éventuellement assurer un soutien aux jeunes membres de la famille d'aujourd'hui. Ce problème semblera le plus grave pour les générations du «baby boom», qui parviendront vraisemblablement à l'âge de la retraite vers 2011. À l'aide des taux de naissance et de décès (c.-à-d., des régimes de fécondité et de mortalité) par âge des Canadiens de 1971 à 1981, Keyfitz (1985) a examiné les conséquences qu'aurait la baisse de fécondité, au cours de la période, sur le nombre d'enfants, de frères, de soeurs et de membres de la famille étendue comme les oncles, les tantes, les nièces et les cousins. Comme l'on pouvait s'y attendre, il a constaté que les baisses récentes des taux de fécondité, qui sont tombés sous les niveaux de renouvellement, signifient non seulement une baisse du nombre d'enfants, mais aussi un rétrécissement du réseau familial comprenant d'autres membres de la famille. Ces résultats semblent indiquer que, bientôt, les familles canadiennes devront éventuellement choisir entre l'adoption d'un mode de vie plus

indépendant (c.-à-d., supposant un recours accru aux services de type institutionnel et une moins grande dépendance à la famille) ou l'agrandissement des réseaux familiaux existants de façon à inclure les amis proches comme personnes aptes à assurer un soutien. L'attrait de cette dernière formule est que les membres de la famille pourront choisir d'inclure dans leur réseau les personnes qu'ils estiment les plus aptes à répondre à leurs besoins émotifs et à leurs besoins d'aide. On ne peut par exemple pas choisir les membres de sa famille et, lorsque ces derniers assurent un soutien, ils le font éventuellement à cause d'un sens du devoir plutôt que parce qu'ils se soucient véritablement du bien-être de leurs parents. L'agrandissement des réseaux de soutien de façon à inclure les amis semble aussi de plus en plus probable pour une autre raison. Le rétrécissement des réseaux familiaux attribuable à une baisse de la fécondité a miné la stabilité de ces réseaux. Ne comprenant qu'un ou deux enfants, ceux-ci risquent beaucoup plus d'être affaiblis ou de disparaître si, à l'âge adulte, un de ces enfants meurt ou décide de s'installer à une grande distance. En période de fécondité élevée, les réseaux familiaux sont plus en mesure de survivre aux pertes attribuables à la migration ou au décès.

Les augmentations récentes de la proportion de Canadiens vivant seuls peuvent aussi avoir une incidence directe sur la structure et le fonctionnement des réseaux familiaux. La notion que les modalités d'habitation d'une personne définissent et limitent ses contacts avec les autres dans le milieu social immédiat, en plus d'influer sur la nature des rapports avec des personnes qui ne font pas partie du ménage (voir Alwin, Converse et Martin, 1985), est centrée sur la question de savoir si le fait de vivre seul entraîne une baisse des contacts sociaux, voire un isolement social. Il n'existe pas de données canadiennes au sujet de ce phénomène, mais une étude américaine a abouti à la conclusion que vivre seul est une modalité privilégiée et que «tout en étant privées des contacts sociaux qui accompagnent naturellement la

cohabitation, les personnes qui vivent seules semblent non moins attachées à des personnes ne faisant pas partie de leur ménage et peuvent même dans certains cas entretenir des rapports d'un niveau supérieur» (voir Alwin et autres, 1985, p. 319).

D'autres changements récents qui ont touché les familles canadiennes, par exemple l'accroissement des ruptures de mariages, ont éventuellement des retombées moins évidentes sur la structure et le fonctionnement du réseau familial en jouant de façon indirecte, par l'intermédiaire de facteurs tels la mobilité ou l'éloignement géographique. Une étude canadienne réalisée par Gladstone (1987) porte sur les modifications aux comportements de visite entre grands-parents et petits-enfants après la séparation ou le divorce des parents. Souvent, le parent qui a la garde des enfants (ordinairement la mère) déménage pour se rapprocher de ses propres parents, ce qui entraîne des rapports plus fréquents entre les petits-enfants et leurs grands-parents maternels (moins souvent paternels), tout en réduisant les rapports avec l'autre couple de grands-parents. On a abouti à des constatations semblables aux États-Unis (Ahser et Bloom, 1983).

Bien que les ruptures de mariages soient devenues courantes dans la société canadienne, les taux de remariage demeurent élevés; ce phénomène contribue souvent à étendre grandement le réseau familial pour inclure les beaux-parents, les parents et les enfants de mariages antérieurs. Les expressions familles «reconstituées» ou «mixtes» sont fréquemment utilisées pour décrire les familles où le mari et la femme, ou encore les deux, ont des enfants de mariages antérieurs et habitent maintenant avec ceux-ci dans le même ménage (Messinger, 1976). On ne sait pas exactement dans quelle mesure les enfants qui font partie de cette famille mixte entretiennent des rapports avec leur parent non résidant. Aux États-Unis, on a signalé que les enfants de familles mixtes entretiennent peu de rapports avec leur parent non résidant et que ces rapports, quand ils existent,

s'accompagnent d'un soutien minimal (voir Furstenburg et Nord, 1985). Une étude réalisée au Canada par Hobart (1988) semble confirmer cette constatation; l'auteur conclut que le mari, dans une famille mixte, limite son degré d'engagement auprès de ses enfants qui habitent avec son ancienne femme afin de réduire les tensions et les contradictions associées à un «triangle» comprenant l'ancienne femme, les enfants du mariage antérieur et l'épouse actuelle et ses ou leurs enfants.

2. ESG-5 - TENEUR ET POSSIBILITÉS DE RECHERCHE

2.1 Introduction

D'une manière générale, l'ESG-5 est axée sur les relations personnelles intimes (ce que les sociologues appelleraient les «relations primaires») des Canadiens, sur «la famille et les amis». Les questions ont trait aux relations que le répondant ou la répondante entretient avec sa conjointe ou son conjoint ou autre partenaire intime, ses proches parents (parents, enfants, petits-enfants, frères et soeurs) et ses amis intimes et confidents. Les questions portent sur l'existence ou le nombre de ces personnes, leur lieu de résidence (à savoir si elles font partie ou non du même ménage que le répondant et, dans la négative, à quelle distance elles habitent), la fréquence des rapports, la fréquence de l'aide donnée ou reçue et le degré de satisfaction du répondant ou de la répondante en ce qui concerne ces rapports. Le questionnaire renferme également des questions sur les antécédents du répondant ou de la répondante en ce qui a trait au mariage, à des unions libres et à la fécondité et la procréation.

Le second axe du questionnaire (auquel sont rattachées plus de 30 questions) a trait à la responsabilité des diverses tâches domestiques courantes et à l'exécution de celles-ci: préparation

des repas, lavage de la vaisselle, lavage, déneigement, entretien de l'extérieur, réparations, soins des enfants. L'accent est mis sur le partage du travail au sein du ménage et sur l'utilisation d'une aide extérieure, payée ou non. Le répondant ou la répondante doit également dire s'il ou elle assure gratuitement une aide à d'autres personnes.

Par rapport aux grandes enquêtes exécutées précédemment par Statistique Canada, l'ESG-5 peut être considérée comme un mélange de certaines parties de l'Enquête sur la famille de 1984 et de l'Enquête sociale générale de 1985 sur «la santé et le soutien social».

2.2 Teneur du questionnaire

Nous présentons ci-après un exposé détaillé de la teneur du questionnaire, par sujets.

2.2.1 Formation et rupture d'unions (Q. H1-H34, J1-J18)

Pour chaque répondant âgé de 15 ans et plus, on retrace les antécédents plus ou moins complets des mariages et des unions libres. Des renseignements sur un maximum de trois unions de chaque sorte peuvent être inclus. Quelques répondants auront vécu plus que trois mariages ou unions libres, mais leur proportion est petite. Lors de l'enquête sur la famille de 1984, par exemple, moins de 1 % des répondants avaient déclaré trois ou plus mariages ou unions libres. Le fait que les antécédents pour ce petit échantillon sont incomplets ne devrait pas poser de grandes difficultés au stade de l'analyse.

Les questions sur les mariages et unions libres présentent une innovation importante; en effet elles servent à recueillir des

données clés sur les conjoint(e)s ou partenaires. Le questionnaire permet notamment d'établir l'âge et l'état matrimonial de chaque conjoint(e) ou partenaire au début du mariage ou de l'union libre. Ces données sont importantes pour analyser les perspectives de survie des mariages (par ex., les taux de divorce tendent à être plus élevés si les deux partenaires ont déjà été divorcés) ou les perspectives de remariage des femmes (voir ci-après).

2.2.2 Intentions de mariage et de fécondité (Q. H37-H39, D4-D7)

Les intentions ne permettent pas de prévoir le comportement, mais elles peuvent donner une certaine idée de ce qui se produira probablement. On pose ces séries de questions aux répondants non mariés pour savoir s'ils ont l'intention de se marier (ou de se remarier) et, dans l'affirmative, quand. En second lieu, on demande au répondant ou à la répondante âgé(e) de tout au plus 44 ans s'il ou elle et sa conjointe ou son conjoint (le cas échéant) peuvent avoir des enfants ou si l'un des deux a subi une opération qui l'empêche d'avoir un enfant, ou s'ils sont autrement stériles. Enfin, on interroge le répondant ou la répondante sur son intention d'avoir un enfant dans l'avenir et le nombre total d'enfants qu'il ou elle a l'intention d'avoir.

Ces données, surtout lorsqu'on les analyse pour les générations plus jeunes, peuvent aboutir à certaines estimations des taux de fécondité à court terme et par conséquent fournir un fondement plus solide à la partie des prévisions démographiques nationales qui portent sur la fécondité. Elles peuvent aussi aider à éclaircir la nature des unions libres, à savoir le degré auquel les personnes qui se trouvent dans des unions de ce genre ont l'intention de se marier ou d'avoir des enfants, indépendamment de leurs intentions de mariage.

2.2.3 Parents, grands-parents, frères et soeurs (Q. A1-B11)

Ces séries de questions permettent d'établir si les parents et les grands-parents vivent encore, ainsi que le nombre de frères et soeurs (questions distinctes) qui sont toujours vivants. Pour les parents qui vivent encore, on pose des questions supplémentaires au sujet du mode d'habitation (même ménage que le répondant ou la répondante, un autre ménage particulier, ou en institution; seuls ou avec un conjoint (une conjointe) ou un partenaire (une partenaire), ou encore avec un autre enfant ou avec d'autres personnes), de la distance séparant les parents de la résidence du répondant ou de la répondante, de la fréquence et du lieu des rapports personnels, du degré de satisfaction en ce qui concerne ces rapports, des communications par téléphone ou par le courrier, de l'aide réciproque en ce qui concerne les tâches courantes et de la province ou du lieu de naissance des parents.

En ce qui concerne les grands-parents et les frères et soeurs, les questions supplémentaires ont trait à l'ensemble de cette catégorie (il ne serait pas pratique de poser des questions détaillées au sujet de chaque grand-parent, frère ou soeur) et elles sont limitées à la fréquence des rapports (en personne, par téléphone, par courrier) et à l'aide donnée ou reçue.

2.2.4 Enfants et petits-enfants (Q. C1-C39)

On pose une seule question pour savoir si le répondant ou la répondante a des petits-enfants et combien. Par contre, les questions sur les enfants sont nombreuses et sont conçues de façon à s'appliquer aux situations des répondants à divers stades de leur cycle de vie.

La série commence par établir les antécédents presque complets des enfants qui ont été à la charge du répondant ou de la répondante par naissance, adoption ou remariage (enfants d'un autre lit). Un maximum de 22 enfants (en commençant par le plus âgé) peuvent être indiqués. Il est fort probable que le nombre de répondants qui se sont occupés de plus de 22 enfants soit très petit, ce qui signifie que la perte de données serait négligeable. Pour chaque enfant, il faut indiquer la date de naissance, le sexe, (s'il s'agit d'un enfant naturel, adopté ou d'un autre lit), s'il vit encore ou s'il est décédé, s'il fait partie ou non du ménage du répondant ou de la répondante et l'âge auquel il a quitté la maison pour la dernière fois, le cas échéant. Les réponses fourniront des renseignements sur la fécondité et l'espacement des enfants, la procréation par rapport au sexe des enfants plus âgés, la décision des enfants de quitter la maison et le nombre global d'enfants vivants au moment de l'enquête.

Les séries suivantes de questions visent à obtenir des renseignements au sujet des enfants de différents âges ou de différentes situations sur le plan de l'habitation. Il y a une courte série de questions, visant les enfants âgés de moins de 15 ans qui font partie du ménage du répondant ou de la répondante, au sujet de la garde, à savoir si celle-ci est assurée à domicile (et par qui) ou à l'extérieur (et dans quel milieu). En ce qui concerne les enfants âgés de moins de 15 ans qui ne font pas partie du ménage du répondant ou de la répondante (ordinairement les enfants sous la garde de l'ancienne conjointe ou de l'ancien conjoint), le répondant ou la répondante doit fournir des renseignements sur le lieu d'habitation de l'enfant (à quelle distance il se trouve par rapport au répondant ou à la répondante), la fréquence des rapports personnels, le degré de satisfaction en ce qui concerne cette fréquence et les obstacles éventuels à des visites plus fréquentes.

Suit une série de questions au sujet des enfants âgés de plus de 15 ans qui ne font pas partie du ménage (dans bien des cas, il s'agit d'«enfants» seulement dans le sens du lien qui les lie au répondant ou à la répondante, c'est-à-dire qu'ils peuvent avoir jusqu'à 60 ans ou même plus). Le répondant ou la répondante doit ensuite indiquer les enfants avec lesquels il ou elle communique le plus souvent et il ou elle doit ensuite répondre à une série de questions portant sur le plus âgé de ces enfants. Les questions supplémentaires portent sur la personne avec laquelle l'enfant vit, la distance physique ou les heures de déplacement qui séparent le répondant ou la répondante de l'enfant, la fréquence des rapports personnels avec l'enfant et le degré de satisfaction que suscite cette fréquence, les facteurs qui empêchent d'avoir des rapports plus fréquents, le lieu où se font ces rapports, l'existence de rapports par téléphone ou par lettres, l'aide donnée ou reçue au cours des 12 derniers mois.

Cette série de questions, qui est axée sur les enfants adultes avec lesquels le répondant ou la répondante a les rapports les plus fréquents, aboutira vraisemblablement à une mesure maximale des rapports ou de la solidarité parents-enfants. Par définition, les rapports avec les enfants exclus tendraient à être moindres³. De toute façon, le répondant ou la répondante peut choisir l'enfant qui lui semble le plus important dans sa vie quotidienne et fournir des renseignements au sujet de celui-ci.

³ Il est possible que les rapports combinés avec les enfants exclus dépassent en importance ceux que le répondant ou la répondante entretient avec l'enfant choisi. Mais pour recueillir des données sur les rapports avec ces enfants, il faudrait poser toutes les questions au sujet de chaque enfant vivant du répondant ou de la répondante. Cette opération imposerait aux répondants un fardeau très lourd et exigerait un temps d'entrevue excessif.

2.2.5 Amis et confidents (Q. E1-E7, G1-G3)

Le répondant ou la répondante doit indiquer combien de personnes sont pour lui (elle) des «amis proches». On lui demande de ne pas tenir compte du conjoint ou de la conjointe, des parents, des frères, des soeurs et des enfants, mais d'inclure «...amis, ...oncles, ...tantes, ...cousins, ...cousines, ...neveux, ...nièces, membres de ... (la) belle-famille, etc...»

Cette introduction est suivie d'une série de six questions au sujet de «votre meilleur ami», qui servent à établir le sexe de l'ami, l'endroit où a commencé l'amitié (à l'école, au travail, etc.), la distance qui sépare le répondant ou la répondante de l'ami, la fréquence des rapports, en personne, par lettres ou par téléphone.

On demande en outre au répondant ou à la répondante à qui il ou elle demanderait de l'aide s'il (elle) se sentait «un peu triste ou déprimé(e)» ou s'il (elle) était «très bouleversé(e)» au sujet d'un problème avec sa conjointe ou son conjoint ou partenaire et qu'il (elle) n'avait pas réussi à résoudre le problème avec cette personne. Les réponses possibles incluent les parents et amis de même que les voisins, les collègues de travail et les personnes dont la profession est d'aider les autres, c'est-à-dire les membres du clergé, un médecin, un psychologue, un psychiatre ou un conseiller.

2.2.6 Partage du travail domestique (Q. F3-F32)

Étant donné que le ménage est, entre autres choses, une institution qui a pour fonction d'assurer la prestation de divers services domestiques, on peut envisager le changement et la structure de la famille dans le contexte du partage des tâches domestiques entre les membres de celle-ci. L'ESG-5 renferme des

questions ayant pour but de déterminer qui participe à la préparation des repas et au lavage de la vaisselle, au ménage et au lavage, aux travaux d'entretien intérieurs et extérieurs et qui assume la principale responsabilité pour ces tâches. Il y a ensuite une série de questions qui permettent de déterminer si l'on a recours à une aide de l'extérieur, qui l'assure et s'il s'agit d'une aide payée ou gratuite.

Tous ces éléments d'information devraient donner une bonne idée de l'exécution des tâches domestiques quotidiennes. Ils devraient notamment donner une indication du degré auquel ces tâches sont accomplies par les membres les plus jeunes du ménage et ceux du sexe masculin (les recherches effectuées au Canada et ailleurs aboutissent régulièrement à la conclusion que le travail domestique demeure la responsabilité première de l'épouse et de la mère, même lorsque cette dernière travaille à plein temps).

2.2.7 Bonheur et santé (Q. K1-K4)

Étant donné que des études antérieures ont démontré l'existence d'un lien entre d'une part les relations familiales et le statut au sein du ménage et d'autre part le bonheur et la satisfaction générale face à la vie, l'ESG-5 renferme des questions servant à déterminer le degré de bonheur du répondant ou de la répondante et à obtenir une évaluation subjective de la santé générale. Il y a ensuite une série de huit questions servant à déterminer si le répondant ou la répondante est satisfait(e) ou insatisfait(e) de ses relations avec sa conjointe ou son conjoint ou s'il l'est de son statut de personne seule; de ses relations avec ses proches parents; de la façon dont les travaux ménagers sont répartis entre les membres du ménage; de son emploi ou de son activité principale; de l'équilibre entre le temps consacré à l'emploi ou à l'activité principale et celui consacré à la famille; du temps dont il (elle) dispose pour faire autre chose;

de ses relations avec ses amis; et de son logement actuel. Aux personnes qui se disent insatisfaites de leur logement, on pose des questions supplémentaires au sujet des raisons de leur insatisfaction. Des questions subséquentes (L6 et L7) servent à déterminer le genre de logement qu'habite le répondant ou la répondante et si le propriétaire de ce logement est un membre du ménage.

2.2.8 Caractéristiques de la mère, du père, du (de la) conjoint(e)/partenaire (Q. A15-21, A38-44, L38-L45)

L'ESG-5 renferme une innovation, c'est-à-dire des questions au sujet des activités du père et de la mère du répondant ou de la répondante, dans les cas où ce dernier (cette dernière) vit encore avec sa mère, son père ou les deux ainsi qu'au sujet des activités de la conjointe ou du conjoint ou partenaire du répondant ou de la répondante. On interroge le répondant ou la répondante au sujet du travail, des études, du travail domestique, des dispositions prises en ce qui concerne la garde des enfants, de son travail bénévole, etc, de même qu'au sujet de son activité principale au cours des 12 derniers mois. Si la personne a occupé un emploi, on lui demande pendant combien de semaines elle a travaillé et si elle a travaillé à plein temps ou à temps partiel, le soir ou la nuit ou les fins de semaine. Enfin, il faut indiquer le niveau de scolarité de la personne.

Ces données permettent à l'analyste d'établir un rapport entre les activités ou comportements du répondant ou de la répondante et ceux des autres membres de son ménage. Ainsi il se peut que la participation d'un mari aux tâches ménagères dépende du fait que sa femme travaille ou non à plein temps ainsi que de son niveau de scolarité (et par conséquent du niveau de revenu).

2.2.9 Caractéristiques socio-économiques du répondant ou de répondante (Q. L2-L35, L46-L50)

L'ESG-5 renferme une série exhaustive de questions au sujet des caractéristiques d'ordre général du répondant ou de la répondante. Il faut par exemple indiquer le lieu de naissance et la nationalité d'origine, si le répondant ou la répondante a immigré, s'il (elle) a déménagé au cours des 10 dernières années, en incluant la distance et la raison du dernier déménagement, la religion et la fréquence de présence aux services religieux, la langue (langue maternelle et langue parlée au foyer), le niveau de scolarité et le statut, la situation dans la population active, y compris le nombre d'heures pendant lesquelles le répondant ou la répondante a travaillé, le genre d'entreprise et la profession, ainsi que le revenu personnel et celui du ménage.

2.3 Possibilités de recherche

Il serait impossible de prévoir et de décrire toutes les possibilités de recherche qu'offre un ensemble de données aussi riche que celui que représentent les résultats de l'ESG-5. Voici quelques exemples de projets de recherche; l'accent est mis sur les sujets pour lesquels l'ESG-5 fournit des données uniques ou nouvelles.

2.3.1 Intentions de procréation et prévisions démographiques.

L'avenir de la population canadienne dépend dans une large mesure des niveaux futurs d'immigration nette et de fécondité.

L'immigration n'est pas facile à prévoir, mais il existe au moins des nombres annuels qui dépendent largement de la politique officielle et qui peuvent jusqu'à un certain point, être prévus.

La fécondité est de loin la composante la plus changeante et la moins prévisible de l'évolution démographique.

Pour faire des prévisions démographiques, on établit normalement différents scénarios en se fondant sur diverses hypothèses au sujet de l'évolution de la fécondité au cours de la période visée au taux actuel, à un taux inférieur, à un taux supérieur, etc. Dans un contexte différent, l'analyste pourrait tenter de prévoir la fécondité définitive des jeunes générations qui sont encore dans leurs premières années de procréation. Ce calcul est normalement basé sur une formule d'extrapolation quelconque (voir par exemple, Romaniuc (1984), p. 123).

L'ESG-5 fournira un fondement plus solide à ce genre de prévisions sur la fécondité puisqu'elle renferme des questions sur les intentions de mariage et de fécondité (Q. H37-H39 et D1-D7 respectivement). Dans le premier cas, on demande aux personnes qui n'ont jamais été légitimement mariées si elles songent à se marier un jour et à celles qui ont déjà été légitimement mariées, si elles pensent qu'elles se remarieront. Si la réponse est affirmative, l'intervieweur demande à quel âge la personne aimerait se marier ou se remarier. Ces questions peuvent fournir de meilleurs renseignements au sujet du comportement, servant ainsi à prévoir les tendances relatives au mariage dans l'avenir immédiat, soit pour une période de temps donnée, soit pour une génération. Étant donné que la reproduction se fait surtout à l'intérieur du mariage légitime, ces tendances peuvent également servir de base à l'établissement de prévisions au sujet de la fécondité.

Les questions D4 et D5 servent à établir si le répondant ou la répondante et sa ou son partenaire ne peuvent avoir un (autre) enfant à cause d'une opération ou pour une autre raison. Quant aux répondants qui peuvent avoir des enfants, on leur demande s'ils ont l'intention d'avoir un (autre) enfant dans l'avenir et

combien d'enfants ils ont l'intention d'avoir (y compris ceux qu'ils ont déjà).

Ces données pourraient être comparées à des données semblables sur les intentions de fécondité provenant de l'enquête sur la fécondité au Canada de 1984, du moins pour les femmes en âge de procréer (définies dans l'EFC comme étant les femmes âgées de 18 à 50 ans). L'ESG-5 permettra une mise à jour pour les jeunes générations, fournira des données sur les femmes encore plus jeunes (le seuil d'âge est 15 plutôt que 18 ans) et produira les premières données canadiennes sur les intentions de mariage et de fécondité et les désirs des hommes.

2.3.2 Nombre de parents

L'ESG-1 a servi à recueillir les premières données nationales sur le nombre déclaré de parents vivants de diverses sortes ou catégories. L'ESG-5 élargit ou raffine les données provenant des versions antérieures de l'ESG. Elle inclut en effet une petite série de questions sur les grands-parents. En ce qui concerne les frères et soeurs, on fait une distinction entre ces deux catégories ainsi qu'entre les frères et soeurs plus jeunes et plus vieux. L'enquête renferme également une question sur le nombre de petits-enfants. Mais, comme dans le cas de l'ESG-1, on demande surtout des renseignements sur la famille immédiate du répondant ou de la répondante (qu'il s'agisse de la famille d'origine ou d'orientation), c'est-à-dire parents, enfants, frères et soeurs⁴.

⁴ Les données sur le nombre de parents ne seront pas complètes puisque les catégories comme oncles, tantes, nièces, neveux, cousins, etc. ne sont pas incluses. Pour dresser un inventaire complet des parents des répondants, incluant toutes les distinctions nécessaires [par ex., entre frère et soeur, frère et soeur d'un autre lit, demi-frère et demi-soeur, beau-

Étant donné que le réseau familial est encore considéré comme la principale source de soins et de soutien pour les Canadiens malgré l'intervention croissante de l'État et d'autres organismes structurés, il est important de connaître le groupe de parents auquel un répondant ou une répondante peut se fier ou qui peut se fier à lui ou elle. Depuis quelques décennies, ce groupe a eu tendance à augmenter à cause de l'accroissement des taux de survie et du phénomène du divorce et du remariage (un enfant peut par exemple acquérir un beau-parent, de nouveaux grands-parents ou des frères et soeurs d'un autre lit). En même temps, il a eu tendance à décroître à cause de la diminution brusque des taux de fécondité (voir Keyfitz, 1986; Goodman, Keyfitz et Pullum, 1974). Les données provenant de l'ESG-5, surtout si elles sont utilisées de pair avec celles de l'ESG-1, peuvent fournir une assez juste idée de la façon dont ces influences se sont équilibrées pour aboutir à des profils de parents vivants de Canadiens dont l'âge, le statut matrimonial, la région de résidence, le groupe ethnique et ainsi de suite varient.

2.3.3 La migration, la distance et le réseau familial

Dans la section précédente, nous avons traité uniquement du nombre de parents vivants, sans nous préoccuper de l'endroit qu'ils habitent par rapport au répondant ou à la répondante (s'ils font partie du ménage du répondant ou de la répondante ou non et, sinon, à quelle distance ils se trouvent) ou du nombre de rapports que le répondant ou la répondante entretient avec ces parents. Toutefois, dans la vie quotidienne, le lieu de résidence des parents peut être aussi important que la simple existence de ces derniers. DeWit et ses collaborateurs (1988) se

frère et belle-soeur] il faudrait une enquête distincte, ce qui n'est pas réalisable dans le cadre d'une enquête polyvalente comme l'ESG-5.

sont par exemple fondés sur des données obtenues au moyen d'une enquête locale réalisée à London (Ontario) pour montrer que la distance est de loin le facteur qui permet le mieux de prévoir la fréquence des rapports personnels entre une personne et ses enfants. De même, Burch (1989) a démontré, à l'aide des données provenant de l'ESG-1, que le fait d'habiter dans sa province natale accroît appréciablement la fréquence des rapports personnels avec le père.

Étant donné qu'une caractéristique importante du réseau familial canadien est l'éparpillement géographique des parents, il faudra effectuer des recherches plus poussées sur ces rapports pour expliciter le fonctionnement de la famille canadienne. Or, l'ESG-5 offre des possibilités importantes de réaliser une analyse de ce genre. Premièrement, pour plusieurs catégories de parents (mère, père, enfants ne faisant pas partie du ménage), on demande au répondant ou la répondante d'indiquer la distance et le temps de déplacement. En deuxième lieu, les questions L2-L5 et L14-L15 permettent d'obtenir des renseignements importants sur le comportement migratoire des répondants: province ou pays de naissance, date d'immigration, nombre de déménagements au cours des 10 dernières années, date du dernier déménagement, distance entre l'adresse actuelle et l'adresse avant le dernier déménagement, raison du dernier déménagement (comprenant «pour se rapprocher de la famille»). Bref, l'enquête offre des possibilités d'analyser le rôle de la distance comme déterminant de la fréquence des rapports avec les parents ou de l'aide réciproque, ainsi que le rôle des mouvements migratoires du ou de la répondante en tant que facteur déterminant des distances entre cette personne et ses divers parents.

2.3.4 Formation et rupture d'unions: le mariage et la cohabitation

Nous avons assisté, depuis deux décennies, à plusieurs transformations importantes des comportements des Canadiens sur le plan du mariage. Signalons premièrement l'augmentation brusque du taux de divorce, qui a atteint des sommets sans précédent (McKie, Prentice et Reed, 1983; Burch et Madan, 1986). Comme phénomènes étroitement liés à ce mouvement, signalons l'accroissement du nombre de Canadiens relativement jeunes qui sont candidats pour un nouveau mariage ou une autre union, ainsi que l'accroissement du nombre de familles monoparentales, notamment de celles qui sont sous la responsabilité de la mère (Moore, 1989).

Comme autre changement important signalons la popularité, parmi une minorité appréciable de Canadiens, de la cohabitation non légitime, en régime d'union libre. Celle-ci représente une solution de rechange partielle au mariage à divers moments du cycle de vie d'une personne; il peut s'agir d'une cohabitation qui entraîne le report du premier mariage parmi les jeunes adultes, d'une cohabitation qui suit la séparation et qui précède le divorce ou d'une cohabitation choisie à la place d'un remariage chez les Canadiens d'âge moyen. Le système global de formation et de rupture d'unions est devenu beaucoup plus complexe qu'auparavant, mais il semble encore en état d'évolution. Des données et des recherches supplémentaires s'imposent pour nous permettre de comprendre ces transformations.

L'ESG-5 ouvrira un certain nombre de possibilités de recherche:

2.3.4.1 Mise à jour des données de 1984. L'enquête sur la famille et l'enquête sur la fécondité au Canada, toutes deux réalisées en 1984, ont été les premières études nationales qui ont servi à établir des antécédents détaillés au sujet du

mariage, de la cohabitation et du divorce. Les données provenant de l'ESG-5 permettront de mettre à jour les résultats de ces enquêtes antérieures et de préciser les tendances actuelles. Il sera ainsi possible de mieux évaluer l'aboutissement à long terme des unions libres puisque les cohortes qui ont été les premières à manifester en grand nombre cette forme de comportement auront à ce jour accumulé 20 années ou plus d'expérience⁵. Le nombre global de personnes qui déclarent vivre en union libre sera plus élevé, ce qui permettra d'arriver à des résultats statistiques d'une fiabilité améliorée.

Les données devraient jeter de la lumière sur certains des changements survenus sur le plan de l'état matrimonial entre le recensement de 1981 et celui de 1986, à savoir la baisse du taux de cohabitation parmi les très jeunes femmes (15-19 ans), la légère augmentation de ce taux pour les femmes plus âgées et l'accroissement appréciable de la proportion des femmes célibataires (qui n'ont jamais été mariées mais qui, en même temps, n'habitent pas avec une autre personne) âgées de moins de 30 ans (voir Burch, 1989).

Les données de l'ESG-5 devraient également aider à déterminer si le taux de rupture des mariages au moyen d'un divorce s'est stabilisé ou s'il a même légèrement diminué, comme le laissent supposer de récentes mesures portant sur le divorce. Il ne suffira pas, pour cela, de faire une analyse détaillée du mariage et du divorce puisque, comme nous l'avons déjà signalé, le degré auquel les unions libres se sont répandues complique sensiblement la question. Il se peut par exemple que la baisse du taux de divorce soit attribuable jusqu'à un certain point à la tendance des personnes «portées à divorcer» à cohabiter plutôt qu'à s'unir légitimement.

⁵ La plupart des unions libres relevées dans l'Enquête sur la famille de 1984, soit plus de 90 %, ont commencé après 1970.

2.3.4.2 Comparaisons entre hommes et femmes. Les expériences conjugales des hommes et des femmes ont divergé ces dernières années sur un certain nombre de plans importants. Les femmes plus âgées sont davantage susceptibles de devenir veuves en raison du vaste écart entre leur espérance de vie et celle des hommes. Si elles divorcent, elles sont plus susceptibles de se voir accorder la garde des enfants et de devenir par conséquent chefs d'une famille monoparentale, du moins pour un certain temps. Aussi, en raison de la tendance des hommes d'épouser une femme plus jeune, surtout s'il s'agit d'un deuxième mariage, les chances des femmes de se remarier, après avoir divorcé ou être devenues veuves, sont beaucoup plus faibles que celles des hommes.

L'ESG-5 offrira de vastes possibilités d'enquête sur ces questions et sur des sujets connexes. Il sera par exemple possible de mettre à jour les comparaisons entre hommes et femmes basées sur les données de l'Enquête sur la famille de 1984. Mais l'ESG-5 offrira des possibilités supplémentaires puisqu'il s'agit de la première enquête qui recueille des données sur les caractéristiques du conjoint ou de la conjointe du répondant ou de la répondante au moment du mariage ou d'une autre forme d'union. On pourra par exemple établir un rapport entre l'aboutissement du mariage du répondant ou de la répondante et le fait qu'il s'agissait non seulement pour cette personne mais aussi pour son (sa) partenaire d'un premier ou d'un deuxième mariage (les mariages où les deux conjoints ont déjà divorcé tendent à être ceux pour lesquels on enregistre les taux les plus élevés de divorce). L'ESG-5 permettra également de faire des études détaillées de l'âge relatif des conjoints dans diverses unions, spécialement dans les cas de remariage ou de cohabitation suivant l'échec d'un premier mariage.

2.3.4.3 Analyse des covariantes. L'ESG-5 permettra d'explorer toutes ces questions dans le contexte d'un riche ensemble de

données portant sur les caractéristiques générales des répondants comme l'origine ethnique, la religion, la pratique religieuse et le niveau de scolarité. L'enquête sur la famille de 1984 a produit des données sur un nombre relativement minime de caractéristiques de ce genre tandis que l'enquête sur la fécondité au Canada, tout en aboutissant à une grande quantité d'information de ce genre, a été incomplète quant aux antécédents et a porté uniquement sur un échantillon de femmes en âge de procréer (18-50). L'ESG-5 combine les avantages de ces deux enquêtes précédentes.

2.3.5 L'expérience familiale des jeunes adultes

Le ménage est entre autres choses une institution qui permet la prestation de services domestiques à ses membres (Burch et Matthews, 1987). Par le passé, c'était traditionnellement l'épouse et la mère qui assurait les soins du ménage et qui exécutait la majorité des tâches associées à l'achat des aliments, à la préparation des repas, au lavage et au ménage. Avec l'entrée à plein temps de la majorité des femmes sur le marché du travail, la situation a changé quelque peu, bien qu'une constatation à laquelle aboutissent la plupart des recherches est que la femme salariée continue, de façon disproportionnée, d'exécuter les tâches ménagères ou d'être responsable de celles-ci.

L'ESG-5 fournit des données considérables sur l'exécution des tâches ménagères courantes, soit par des membres du ménage soit par des personnes de l'extérieur. L'enquête permet également de déterminer qui, d'après le répondant ou la répondante, assume la responsabilité première des diverses tâches. Ces données reprendront sous une forme un peu différente celles qui proviennent des registres des activités quotidiennes de l'ESG-2.

Une caractéristique propre à l'ESG-5 est qu'elle permet la collecte de données supplémentaires sur les activités des autres personnes qui font partie du ménage du répondant ou de la répondante. Dans le cas des jeunes répondants et répondantes qui vivent encore avec leur père ou leur mère, l'enquête inclut des questions au sujet des activités principales de la mère ou du père (y compris des détails au sujet des études, du niveau de scolarité et de la participation à la population active). Autrement dit, l'enquête permettra d'établir un rapport entre l'envergure et la nature de la participation du répondant ou de la répondante aux activités domestiques et les activités de sa mère ou de son père⁶.

Des questions similaires sont destinées aux répondants qui habitent avec leur conjoint(e) ou partenaire et dont la répartition entre les divers groupes d'âge sera bien sûr plus étendue. Les données obtenues permettraient d'examiner les différences éventuelles, en ce qui concerne le partage des tâches au sein du ménage, en fonction de la fécondité, des antécédents conjugaux et du type d'union, à savoir premier ou second mariage, union libre.

2.3.6 Visites des enfants: courants et satisfaction

Aux répondants qui ont des enfants de moins de 15 ans ne faisant pas partie de leur ménage, on pose des questions pour savoir avec qui ces enfants habitent et à quel endroit (c.-à-d., distance physique/temps de déplacement), au sujet de la fréquence des rapports, du degré de satisfaction que suscite cette fréquence et

⁶ Il serait utile d'ajouter à l'ESG-5 des questions sur le degré de satisfaction du répondant ou de la répondante en ce qui concerne la quantité et le genre de tâches exécutées dans le ménage ainsi que sur ses intentions, projets, etc. de quitter la maison.

des raisons pour lesquelles les rapports ne sont pas plus nombreux. Ordinairement, ces données ont trait aux répondant(e)s dont un ou plusieurs enfants d'un mariage précédent habitent avec l'ex-conjoint(e). Il s'agit autrement dit de données sur l'expérience des parents qui n'ont pas la garde des enfants après un divorce.

2.3.7 Rapports entre les parents et les enfants émancipés

L'ESG-5 renferme des questions auxquelles doivent répondre les parents au sujet des rapports qu'ils entretiennent avec un enfant âgé de 15 ans ou plus ne faisant pas partie de leur ménage et de l'aide mutuelle qu'ils se fournissent. Les questions portent sur l'enfant avec lequel le répondant ou la répondante dit avoir le plus de rapports. Dans le cas de parents de jeunes adultes, on obtiendra ainsi une information considérable au sujet des rapports parents-enfant peu après que l'enfant ait quitté le foyer de ses parents. Dans le cas de répondants plus âgés, par exemple de plus de 60 ans, les réponses fourniront une information au sujet de l'envergure de l'aide reçue des fils et des filles d'âge moyen, surtout lorsqu'elles seront analysées de pair avec les réponses aux séries de questions portant sur l'aide reçue pour les tâches domestiques. Diverses questions permettront de préciser l'âge, le sexe et l'état matrimonial de l'enfant, la distance qui le sépare du répondant ou de la répondante et le degré de satisfaction générale de ce dernier (cette dernière) en ce qui concerne la fréquence des rapports.

3. ESG-5 ET LE SYSTÈME GÉNÉRAL DE DONNÉES SUR LES MÉNAGES ET LES FAMILLES

3.1 Introduction

Aucune base de données ne peut fournir toute l'information souhaitée sur les familles et les ménages canadiens. Cette limitation est attribuable à des raisons tant de fond que de méthode. Les premières sont liées au fait que le champ auquel correspond le ménage et la famille est trop vaste puisqu'il englobe la formation et la rupture d'unions, la procréation et le départ du foyer, les liens entre parents (nombre, endroit, rapports, habitudes d'aide), les rôles joués selon l'âge et le sexe au sein de la famille, pour ne mentionner que quelques-uns des principaux domaines. En ce qui concerne la méthode, aucune stratégie de collecte des données ne peut permettre de réunir des renseignements détaillés sur tous ces aspects. De toute façon, chaque stratégie présente des avantages et des désavantages qui lui sont propres en ce qui a trait à la collecte de renseignements de diverses sortes.

Le recensement de la population et les actes de l'état civil (naissance, décès, mariage, divorce) offrent par exemple les avantages d'être presque complets et exhaustifs. L'obligation qui est imposée par la loi aux citoyens de remplir les formules de recensement et de déclarer les faits qui touchent à leur état civil assure l'exhaustivité. Comme on vise un dénombrement complet, on obtient un grand nombre de déclarations et par conséquent des résultats d'une grande fiabilité statistique. Seules les données provenant des recensements et des actes de l'état civil peuvent fournir une information valable sur des régions géographiques relativement petites, par exemple des secteurs de recensement.

Par contre, ni les recensements ni les actes de l'état civil ne permettent de rassembler des données détaillées sur un sujet précis (par ex., les antécédents matrimoniaux complets) ni de poser des questions très délicates. Il est préférable, dans ces cas, d'utiliser des enquêtes-échantillons, auxquelles le répondant est incité à participer et à répondre à toutes les questions, sans toutefois y être légalement tenu.

Les systèmes de collecte de données diffèrent également les uns des autres sur le plan de la quantité d'information qu'ils peuvent fournir ou qu'ils fournissent effectivement sur les covariantes, c'est-à-dire l'information à caractère socio-économique ou autres renseignements généraux portant sur un répondant ou une répondante ou d'autres membres de son ménage⁷. Ces données sur les covariantes revêtent un intérêt à des fins descriptives, mais sont encore plus essentielles dans le cas de démarches scientifiques visant à expliquer les rapports de cause à effet.

⁷ Il convient de distinguer les données recueillies de l'information qui est publiée ou qui est autrement mise à la disposition de divers analystes. Le recensement, par exemple, sert à recueillir un volume considérable de renseignements sur chaque personne de chaque ménage du Canada, mais ces données ne sont pas toutes mises à la disposition du chercheur ordinaire, en partie à cause de leur caractère confidentiel (par ex., données particulières au niveau du secteur de recensement). Des bandes-échantillons destinées à l'usage public fournissent une souplesse d'analyse considérable, mais supposent une perte, en ce qui concerne la taille de l'échantillon, qui limite certaines sortes de recherche (par ex., sur les différences ethniques en ce qui concerne les comportements familiaux). Dans l'enquête-échantillon nationale type, comme l'ESG-5, le nombre de N est encore plus petit. La formule type de déclaration de l'état civil (pour les naissances, mariages, divorces) renferme relativement peu de renseignements sur les covariantes.

3.2 Données des actes de l'état civil sur le mariage et le divorce

Une des principales différences qui existent entre les données relatives au mariage et au divorce des actes de l'état civil et les données sur les unions provenant de l'ESG-5 (ou de l'Enquête sur la famille de 1984 ou de l'Enquête sur la fécondité au Canada de 1984) est que les premières portent uniquement sur les unions légitimes et leur dissolution légale au moyen d'un divorce ou d'une annulation. Les données des actes de l'état civil sont le produit d'un processus de contrôle social et juridique qui, d'ordinaire, ne s'applique pas à la cohabitation ou aux unions libres⁸. C'est pourquoi elles aboutissent de plus en plus à un profil incomplet des comportements réels de cohabitation parmi les couples hétérosexuels canadiens. Pour compléter le profil, c'est-à-dire pour montrer les rapports qui existent entre le mariage et le divorce et la formation et la dissolution d'unions libres, il faut disposer d'antécédents comme ceux que fournit l'ESG-5.

Toutefois, en ce qui concerne les unions légitimes, les actes de l'état civil continuent de présenter des avantages puisqu'ils permettent de brosser un tableau fiable sur le plan statistique des comportements actuels (voir Nagnur et Adams, 1987) et de l'évolution des cohortes (Dumas, 1985).

⁸ Selon la loi, un couple qui cohabite de façon permanente pendant trois ans ou qui entretient une relation ayant une certaine permanence et qui a un enfant naturel ou adopté peut être considéré comme jouissant des mêmes droits et obligations juridiques qu'un couple marié. Mais un grand nombre d'autorités judiciaires canadiennes ne considèrent pas ce couple comme étant formellement marié. En général, la loi qui s'applique à ces questions est complexe et ambiguë (Kronby, 1986).

Par contre, ces données ont le désavantage d'inclure relativement peu d'information sur les covariantes (voir la section 3.1 ci-dessus).

Les deux sources de données diffèrent aussi légèrement quant à leur champ d'observation. Par définition, une enquête-échantillon comme l'ESG-5 permet uniquement de réunir des renseignements auprès de personnes qui ont survécu jusqu'au moment de l'enquête. Il peut en résulter une légère sous-estimation du taux de divorce, parce qu'on estime généralement que les personnes divorcées ont un taux de mortalité plus élevé que les personnes qui ne sont pas divorcées. Le biais résultant est probablement minime et il est contrebalancé dans la mesure où les personnes divorcées se remarient. Par contre, les actes de l'état civil permettent de saisir les données sur tous les divorces, mais ils posent des problèmes de calcul des taux⁹.

3.3 Données de recensement sur l'état matrimonial

Le recensement produit dans l'ensemble un instantané ou une vue en coupe transversale des Canadiens. En ce qui concerne l'état matrimonial, l'information fournie porte sur l'état de chaque personne le jour du recensement, qu'elle soit célibataire, mariée, séparée, divorcée ou qu'elle vive en union libre (cette dernière information est fournie non pas par la réponse à la question sur l'état matrimonial mais plutôt à celle qui porte sur la relation avec la personne de référence du ménage; Statistique Canada ne considère pas la «cohabitation» comme un «état

⁹ Dans son excellente analyse du divorce par cohortes et selon la durée depuis le mariage, par exemple, Dumas est forcé d'établir le rapport entre les divorces selon la durée x les mariages enregistrés x les années écoulées, même si certains des divorces survenus au cours d'une année donnée touchent des couples qui se sont mariés à l'extérieur du Canada.

matrimonial»). Les catégories traditionnelles de l'état matrimonial n'ont jamais été entièrement satisfaisantes étant donné qu'elles confondent l'état de droit et l'état de résidence de fait (par ex., les personnes séparées qui ne sont pas encore divorcées sont encore légalement mariées), et elles le sont de moins en moins étant donné que la cohabitation ou l'union libre se répand. Tout en revêtant un certain intérêt intrinsèque, le dénombrement des personnes actuellement divorcées est tout à fait inacceptable comme indice du divorce étant donné que la plupart des personnes divorcées se remarient, c'est-à-dire qu'elles réintègrent la catégorie «personne mariée».

Faute d'espace dans les questionnaires utilisés pour les recensements décennaux ou quinquennaux, on n'a guère pu recueillir des renseignements supplémentaires sur le mariage, si ce n'est pour l'âge au premier mariage. Pour obtenir des antécédents détaillés, il faut recourir à des enquêtes-échantillons comme l'ESG-5, l'EF et l'EFC.

3.4 Familles monoparentales

Les données du recensement servent à établir le nombre de familles monoparentales à la date du recensement, mais seul un exposé des antécédents permet de décrire le processus d'accès à l'état de parent seul et d'abandon de cet état. C'est Moore (1989) qui a réalisé l'étude la plus approfondie de ce problème en se basant sur l'EF de 1984. L'ESG-5 permettra de reproduire et de mettre à jour l'étude de Moore et, en plus, de broser un tableau plus complet de l'expérience du parent seul. À partir de l'enquête, il sera possible de comparer divers sous-groupes précis de la population définis en fonction du niveau de scolarité, du revenu, de l'activité, de la religion, de la langue et ainsi de suite. On pourra également comparer, en fonction des comportements sur le plan du travail domestique, les ménages

monoparentaux à ceux qui incluent un couple (on pourra aussi comparer les ménages monoparentaux sous la responsabilité d'une femme à ceux qui sont sous la responsabilité d'un homme). Les enfants de parents seuls assument-ils par exemple une part plus lourde du travail domestique que d'autres enfants? Quelle influence l'activité du parent seul a-t-elle sur cette situation? Quel rôle la garde des enfants joue-t-elle dans ces relations?

3.5 Les données sur le ménage par rapport aux données sur les relations hors ménage

L'unité type de dénombrement dans un recensement de la population habituel est le ménage, c'est-à-dire les occupants d'un logement bien défini. Les données sont recueillies sur tous les membres du ménage, mais, à part quelques exceptions, aucune information n'est obtenue sur les personnes qui font partie d'autres ménages, quelle que soit leur proximité physique ou socio-économique. Cette pratique est toujours justifiée non seulement parce qu'elle est commode pour l'exécution de recensements, mais aussi parce que le ménage est une unité économique et socio-psychologique distincte et bien définie.

Mais l'on sait fort bien que le portrait que permettent de broser les données du recensement est incomplet dans la mesure où celles-ci ne portent pas sur d'importantes relations entre ménages. Il se pourrait par exemple que les membres de deux ménages voisins soient de proches parents (par ex., deux frères et leurs familles) et qu'ils se visitent constamment, qu'ils s'aident mutuellement, etc.; pourtant, les données du recensement ne fourniraient aucun indice de ce fait.

L'ESG-5 remédiera considérablement à ce manque d'information en fournissant des renseignements sur le lieu d'habitation des parents et sur les comportements de communication et d'aide

mutuelle. Comme nous l'avons déjà signalé, cette enquête captera à nouveau les données saisies lors de l'ESG-1, mais de façon beaucoup plus élaborée et raffinée¹⁰.

Les enquêtes comme l'ESG-5 ne présentent pas que des avantages. Répétons-le, seul le recensement fournit un nombre suffisamment important de N pour produire des données significatives au sujet des petites régions géographiques. Et seul le recensement peut fournir une information uniforme sur tous les membres du ménage. Dans l'ESG-5, la plupart des données portent sur le répondant ou la répondante, sauf quelques-unes qui ont trait à d'autres membres choisis du ménage.

3.6 Procréation et fécondité

Les données du recensement et des actes de l'état civil qui ont trait à la fécondité fournissent des mesures démographiques uniformes du rendement sur le plan de la procréation du Canada d'une année à l'autre (par ex., taux de natalité brut, taux de fécondité total) et pour les différentes générations de femmes (enfants nés selon l'âge, fécondité totale de la génération), mais elles ne révèlent pas grand-chose du processus qui sous-tend le rendement global. Les relevés d'antécédents comme ceux que renferme l'ESG-5 permettent de broser un portrait plus ou moins complet de la carrière sur le plan de la reproduction d'une personne (homme ou femme!) par rapport à ses caractéristiques générales (par ex., niveau de scolarité, activité, religion) et d'autres éléments de son cycle de vie - formation ou rupture d'union, activité, études et ainsi de suite. L'enquête fournira également des renseignements sur le lien entre la fécondité et le

¹⁰ On trouvera un excellent exemple des genres d'analyses qui peuvent être faites à partir de ces données dans Stone (1988).

partage des tâches au sein du ménage ainsi que sur l'importance de la garde d'enfants pour les familles, selon le nombre et l'âge des enfants.

L'ESG-5 complète d'autres enquêtes récentes sur des questions connexes. Elle fournit moins d'information sur le processus de reproduction que l'EF, qui renfermait des questions assez délicates sur la contraception et l'avortement, mais elle englobe un plus vaste éventail de groupes d'âge parmi les hommes et les femmes et elle produit des renseignements plus complets sur les unions libres. Elle fournit moins d'information sur les détails de la garde des enfants que l'enquête nationale sur la garde des enfants de 1988, mais elle place la garde des enfants dans un contexte démographique et familial plus vaste.

4. COMMENTAIRES EN GUISE DE CONCLUSION

La cinquième version de l'Enquête sociale générale promet d'être une des plus riches sources de données sur la famille canadienne qui ait jamais été mise à la disposition des chercheurs. Le fait qu'un même ensemble de données fournisse des renseignements sur la procréation, l'histoire des unions légitimes et libres, la migration et l'interaction entre les membres de la famille - incluant un riche ensemble de variables économiques et socio-culturelles - offre des possibilités d'analyse que ne présentaient pas jusqu'ici les données provenant du recensement, des actes de l'état civil ou d'enquêtes-échantillons.

L'existence de ces données permet d'espérer une compréhension grandement améliorée des changements récents touchant la famille et de ce qu'ils laissent éventuellement présager.

Références

- Alwin, Duane F., Philip E. Converse et Steven S. Martin
1985 «Living Arrangements and Social Interaction», *Journal of Marriage and the Family*, 47, p. 319-334.
- Asher, Shirley J. et Bernard L. Bloom
1983 «Geographic Mobility as a Factor in Adjustment to Divorce», *Journal of Divorce*, 6, p. 69-84.
- Balakrishnan, T.R.
1986 «Changing Nuptiality Patterns and their Fertility Implications in Canada», étude rédigée pour le Comité de l'étude de l'évolution démographique et de son incidence sur la politique économique et sociale, Santé et Bien-être social Canada.
- Balakrishnan, T.R. et Carl F. Grindstaff
1988 «Early Adult Behaviour and Later Life Course Paths», étude préparée pour le Comité de l'étude de l'évolution démographique et de son incidence sur la politique économique et sociale, Santé et Bien-être social Canada.
- Beaujot, Roderic
1987 «The Family and Demographic Change: Economic and Cultural Interpretations», document de travail n° 87-10, Centre d'études de la population, University of Western Ontario.
- Boyd, Monica
1985 «Revising the Stereotype: Variations in Female Labour Force Interruptions», exposé présenté aux réunions de la Société canadienne de la population, Montréal.
- Burch, T.K.
1990 «Les familles du Canada», Ottawa, Statistique Canada, recensement du Canada de 1986, série Le Canada à l'étude, n° 98-127 au catalogue.
- Burch, Thomas K.
1987 «Age-Sex Roles and Demographic Change: An Overview», *Canadian Studies in Population* 14(2), p. 129-146.
- Burch, Thomas K.
1985 «Enquête sur la famille : Conclusions préliminaires», Ottawa, Statistique Canada, n° 99-955 au catalogue.

- Burch, Thomas K. et Ashok K. Madan
1986 «Formation et rupture d'unions : résultats de l'enquête sur la famille de 1984», Ottawa, Division des statistiques sociales, du logement et des familles, Statistique Canada, n° 99-963 au catalogue.
- Burch, Thomas K. et Kevin McQuillan
1988 «One-adult and Two-earner Households and Families: Trends, Determinants, and Consequences», étude rédigée pour le Comité de l'étude de l'évolution démographique et de son incidence sur la politique économique et sociale, Santé et Bien-être social Canada.
- Davids, Leo
1980 «Family Change in Canada, 1971-1976», *Journal of Marriage and the Family*, 42, p. 177-183.
- Davis, Kingsley et Judith Blake
1956 «Social Structure and Fertility: An Analytical Framework», *Economic Development and Cultural Change*, 6, p. 211-235.
- DeWit, David J., Andrew V. Wister et Thomas K. Burch
1988 «Physical Distance and Social Contact Between Elders and Their Adult Children», *Research on Aging*, 10, p. 56-80.
- Dumas, J.
1985 «Rapport sur l'état de la population du Canada, 1983», Ottawa, Statistique Canada, n° 91-209F au catalogue.
- Furstenburg, Frank F. et Christine Winquist Nord
1985 «Parenting Apart: Patterns of Childrearing After Marital Disruption», *Journal of Marriage and the Family*, 47, p. 893-904.
- Gladstone, James W.
1987 «Factors Associated With Changes in Visiting Between Grandmothers and Grandchildren Following an Adult Child's Marriage Breakdown», *Canadian Journal on Aging*, 6, p. 117-127.
- Grindstaff, Carl F.
1984 «Catching Up: The Fertility of Women Over 30 Years of Age, Canada in the 1970's and Early 1980's», *Canadian Studies in Population*, 11, p. 95-109.

Grindstaff, Carl F.

- 1986 «The High Cost of Childbearing: The Fertility of Women Age 30-44, Canada, 1981», étude rédigée pour le Comité de l'étude de l'évolution démographique et de son incidence sur la politique économique et sociale, Santé et Bien-être social Canada.

Hobart, Charles

- 1988 «Relationships in Remarried Families», Canadian Journal of Sociology, 13, p. 261-282.

Jones, Charles et Lorne Tepperman

- 1989 «Lives of Their Own: The Individualization of Adult Women's Lives», Département de sociologie et Centre d'études urbaines et communautaires, Université de Toronto, étude rédigée pour l'Étude de l'évolution démographique, Santé et Bien-être social.

Keyfitz, Nathan

- 1986 «Canadian Kinship Patterns Based on 1971 and 1981 Data», Canadian Studies in Population, 13, p. 123-150.

Kuiken, Jake

- 1985 «La garde des enfants d'âge scolaire», Ottawa, Santé et Bien-être social Canada.

McKie, Craig

- 1986 «Union libre: la vie de couple sans les liens du mariage», Tendances sociales canadiennes, automne, p. 39-41.

McKie, D.C., B. Prentice et P. Reed

- 1983 «Divorce: la loi et la famille au Canada», Ottawa, Statistique Canada, n° 89-502F au catalogue.

Messinger, Lillian

- 1976 «Remarriage Between Divorced People with Children from Previous Marriages: A Proposal for Preparation for Remarriage», Journal of Marriage and Family Counselling, 1, p. 193-200.

Michelson, William

- 1983 «The Logistics of Maternal Employment: Implications for Women and Their Families», Child in the City Report No. 18, University of Toronto, Centre d'études urbaines et communautaires.

Moore, Maureen

- 1988 «Les femmes à la tête d'une famille monoparentale: pendant combien de temps?», Tendances sociales canadiennes, automne, p. 40-42.

- Nagnur, Dhruva et Owen Adams
1987 «Le mariage: aperçu de la situation au Canada»,
Tendances sociales canadiennes, automne, p. 2-6.
- Pool, Ian et Maureen Moore
1988 «L'état de parent seul: caractéristiques et
déterminants, résultats de l'Enquête sur la famille de
1984», Ottawa, Division des statistiques sociales, du
logement et des familles, Statistique Canada, n° 99-961
au catalogue.
- Rao, K. Vaninadha et T.R. Balakrishnan
1988 «Recent Trends and Socioeconomic Covariates of
Childlessness in Canada», *Canadian Studies in
Population*, 15, p. 181-200.
- Rindfuss, R.R. et L.L. Bumpass
1977 «Fertility During Marital Disruption», *Journal of
Marriage and the Family*, 39, p. 517-528.
- Robinson, Patricia
1987 «Interruptions de travail chez les femmes : résultats
de l'Enquête sur la famille de 1984», Ottawa, Division
des statistiques sociales, du logement et des familles,
Statistique Canada, n° 99-962 au catalogue.
- Romaniuc, Anatole
1984 «La fécondité au Canada: croissance et déclin»,
Ottawa, Statistique Canada, n° 91-524 au catalogue.
- Rosenthal, Carolyn J.
1985 «Kinkeeping in the Familial Division of Labour»,
Journal of Marriage and the Family, 47, p. 965-974.
- Shin, Edward Yongsock
1987 «Common-Law Marriage in Canada: An Alternative or a
Trial Marriage?», exposé présenté aux réunions de la
Société canadienne de la population, Hamilton.
- Statistique Canada
1985 «Portrait statistique des femmes au Canada», n° 89-503F
au catalogue, Ottawa.
- Statistique Canada
1989 «La famille au Canada», n° 89-509 au catalogue, Ottawa.
- Statistique Canada
1987 «Annuaire du Canada», n° 11-402 au catalogue, Ottawa.

Statistique Canada

1984 «Les familles monoparentales au Canada», n° 99-933 au catalogue, Ottawa.

Statistique Canada

1984 «Vivre seul», n° 99-934 au catalogue, Ottawa.

Statistique Canada

1987 «Estimations annuelles postcensitaires de la population suivant l'état matrimonial, l'âge, le sexe et les composantes de l'accroissement, Canada, provinces et territoires, 1^{er} juin 1986», n° 91-210 au catalogue, Ottawa.

Stone, Leroy O.

1988 «Liens de famille et d'amitié chez les Canadiens âgés : rapport préliminaire sur les résultats de l'enquête sociale générale», Ottawa, Division des études démographiques, Statistique Canada, n° 89-508 au catalogue.

Townson, Monica

1987 «Women's Labour Force Participation, Fertility Rates and the Implications for Economic Development and Government Policy», document de travail 87.A.11 pour l'Étude de l'évolution démographique, Santé et Bien-être social Canada.

Trovato, Frank

1988 «A Macrosociological Analysis of Change in the Marriage Rate: Canadian Women, 1921-25 to 1981-85», Journal of Marriage and the Family, 50, p. 507-521.

Turcotte, Pierre

1988 «Les unions libres: près d'un demi-million en 1986», Tendances sociales canadiennes, automne, p. 35-39.

Wister, Andrew V. et Thomas K. Burch

1983 «Fertility and Household Status of Older Women in Canada, 1971», Canadian Studies in Population, 10, p. 1-13.

Enquête sociale générale
5^e cycle
Concepts et comparaisons

QUESTION	CONCEPT(S)	COMPARAISONS POSSIBLES*
<u>A. PARENTS ET GRANDS-PARENTS</u>		
A2,A22	Lieu de naissance des parents	
A3,A23	Indication du fait que les parents sont vivants ou décédés	NSFH,ESG(1)
A4,A24	Âge des parents	NSFH,ESG(1)
A5,A27,A28	Lieu de résidence des parents	NSFH,ESG(1)
A6,A7,A29,A30	Personne(s) avec laquelle ou lesquelles les parents vivent	NSFH
A8,A31	Distance par rapport au lieu de résidence des parents	NSFH
A9,A13,A32,A36	Fréquence des rapports avec les parents, en personne, par lettres ou par téléphone	ESG(1)
A10,A33	Lieu où se font les rapports	
A11,A34	Degré de satisfaction quant à la fréquence des rapports	
A12,A35	Raisons pour lesquelles on ne voit pas les parents aussi souvent qu'on le voudrait	
A15-A18,A38-A41	Activités principales des parents au cours des 12 derniers mois	

A19-A21,A42-A44	Exigences, horaires et caractéristiques du travail des parents	
A46,A50	Âge du répondant ou de la répondante la dernière fois qu'il(elle) a habité avec l'un ou l'autre de ses parents	EF,NSFH
A47,A51	Raison du départ	NSFH
A49	Indication du fait que le répondant ou la répondante a toujours habité avec l'un ou l'autre de ses parents	EF
A52	Année durant laquelle le répondant ou la répondante est retourné(e) vivre avec ses parents	
A53	Indication du fait que les grands-parents sont vivants ou décédés	
A54	Indication du fait que les grands-parents habitent avec le répondant ou la répondante ou non	
A56,A57	Fréquence des rapports en personne, par lettres ou par téléphone avec les grands-parents	
<u>B. FRERES ET SOEURS</u>		
B2,B3,B5	Nombre de frères et soeurs	NSFH,ESG(1)
B4,B6	Nombre de frères et de soeurs plus âgés que le répondant ou la répondante	NSFH
B8	Indication que les frères et soeurs habitent avec le répondant ou la répondante	ESG(1)
B10,B11	Fréquence des rapports en personne, par lettres ou par téléphone avec les frères et soeurs	NSFH,ESG(1)

C. ENFANTS

C2, C3, C4	Nombre d'enfants naturels, adoptés ou d'un autre lit	EF
C6	Nombre de petits-enfants	ESG(1)
C7	Identification d'un maximum de 22 enfants selon l'âge, la date de naissance, le sexe, le statut (naturel, d'un autre lit, adopté), le fait que l'enfant fait partie du ménage ou qu'il est décédé et l'âge auquel l'enfant a quitté la maison pour la dernière fois	
C10	Nombre d'enfants qui sont gardés	
C11	Raison pour laquelle il faut faire garder l'enfant ou les enfants	
C12	Services de garde d'enfants reçus à l'extérieur du ménage	
C13	Type de services de garde reçus à l'extérieur du ménage	
C14	Services de garde assurés dans le ménage	
C15	Personne(s) qui a (ont) assuré des services de garde d'enfants dans le ménage	
C18	Personne avec laquelle habite l'enfant dont le répondant ou la répondante n'a pas la garde	
C19	Distance à laquelle habite l'enfant	
C20, C23	Fréquence des rapports en personne, par lettres ou par téléphone	NSFH, ESG

C21	Indication du degré de satisfaction quant à la fréquence des rapports	
C22	Raisons pour lesquelles l'enfant n'est pas vu aussi souvent qu'on le souhaiterait	
C25	Nombre d'enfants qui habitent dans un rayon de 100 km	NSFH
C26	Enfant avec lequel le répondant ou la répondante a ses rapports les plus fréquents	
C31,C32	Personne(s) avec laquelle ou lesquelles l'enfant habite	NSFH
C33	Distance par rapport au répondant ou à la répondante à laquelle l'enfant habite	
C34	Activité principale de l'enfant au cours des 12 derniers mois	
C35,C39	Fréquence des rapports	NSFH
C36	Lieu où se font les rapports	
C37	Degré de satisfaction en ce qui concerne la fréquence des rapports	
C38	Raisons pour lesquelles l'enfant est vu moins souvent qu'on ne le souhaiterait	

D. INTENTIONS DE FÉCONDITÉ

D4,D5	Indication de la possibilité pour le répondant ou la répondante d'avoir un autre enfant	NSFH,EFC
-------	---	----------

D6	Intention d'avoir un autre enfant	NSFH, EFC
D7	Nombre d'enfants souhaités	NSFH, EFC
<u>E. AMIS</u>		
E1	Nombre d'amis qu'a le répondant ou la répondante	ESG (CNROP)
E3	Sexe du plus proche ami	ESG (CNROP)
E4	Endroit où a commencé l'amitié	ESG (CNROP)
E5	Distance à laquelle habite l'ami(e)	ESG (CNROP)
E6, E7	Fréquence des rapports avec l'ami(e)	ESG (CNROP)
<u>F. AIDE DOMESTIQUE</u>		
F3-F6	Tâches domestiques exécutées par les membres du ménage - préparation des repas, lavage de la vaisselle, nettoyage de la maison et lavage, entretien intérieur et extérieur	NSFH, ESG (2)
F8, F9, F12, F13, F16 F17, F20, F21, F22 F23, F24, F25	Travaux non rémunérés exécutés par le répondant ou la répondante à l'extérieur du ménage et personne(s) bénéficiant de ces services - cuisiner, coudre, faire du ménage, entretenir le domicile, faire des courses en voiture, prendre soin des enfants, assurer des soins personnels et assurer un soutien financier	

F10,F11,F14,F15
F18,F19,F26,F27

Travaux non rémunérés
exécutés par une personne
de l'extérieur du ménage -
cuisiner, coudre, faire du
ménage, entretenir le
domicile, assurer des
services de transport,
assurer un soutien
financier, et indication de
cette personne

ESG(1)

F28

Aide rémunérée de
l'extérieur du ménage et
fréquence de cette aide

F29

Travail bénévole non
rémunéré exécuté par le
répondant ou la répondante

F30

Limitation dans le travail
que peut exécuter le
répondant ou la répondante
pour des raisons de santé

ESG(4)

F31,F32

Besoins et prestation de
services de soins
personnels

ESG(1)

G. SOUTIEN

G2,G3

Questions hypothétiques sur
les personnes auxquelles le
répondant ou la répondante
s'adresse pour obtenir un
soutien émotif

ESG(CNROP)

H. MARIAGES

H2

Question pour savoir si le
répondant ou la répondante
a déjà vécu en union libre

EF, REP

H3

Question pour savoir si le
répondant ou la répondante
est légalement marié(e)

H4

Question pour savoir si le
répondant ou la répondante
a déjà été légalement
marié(e)

EF,REP

H5	Question pour savoir si le répondant ou la répondante vit avec sa conjointe ou son conjoint	
H6	Question pour savoir si le répondant ou la répondante est séparé(e)	
H7	Date de séparation	
H8	Date du mariage actuel	EF
H9	État du conjoint ou de la conjointe avant le mariage	EF
H10	Date de naissance du conjoint ou de la conjointe	EF
H12	Question pour savoir si le répondant ou la répondante a vécu en union libre avant son mariage	
H13	Date à laquelle le répondant ou la répondante a commencé à vivre en union libre	
H14,H26	Question pour savoir s'il s'agit du premier (deuxième) mariage	EF
H16,H27	Date du premier (deuxième) mariage	EF
H17,H28	État du premier ou de la première (deuxième) conjoint(e) avant le mariage	
H18,H29	Date de naissance du premier ou de la première (deuxième) conjoint(e)	EF
H20,H31	Question pour savoir si le répondant ou la répondante a vécu en union libre avant son premier (deuxième) mariage	

H21,H32	Date à laquelle le répondant ou la répondante a commencé à vivre en union libre avec son premier ou sa première (deuxième) conjoint(e)	
H22,H33	Façon dont s'est terminé le premier (deuxième) mariage	EF,NSFH
H34	Nombre de fois que le répondant ou la répondante a été marié(e)	
H37,H38	Question pour savoir si le répondant ou la répondante a l'intention de se marier (remarier) un jour	NSFH
H39	Âge auquel le répondant ou la répondante aimerait se marier (remarier)	NSFH

J. UNIONS LIBRES

J2	Question pour savoir si le répondant ou la répondante vit actuellement en union libre	
J4,J8,J13	Question pour savoir si le répondant ou la répondante a déjà vécu en union libre avec une personne sans l'avoir épousée ensuite	EF
J5,J9,J14	Date à laquelle le répondant ou la répondante a commencé à vivre en union libre	EF
J6,J10,J15	État matrimonial du partenaire avant l'union libre	
J7,J11,J16	Date de naissance du partenaire	
J12,J17	Façon dont s'est terminée l'union libre	EF

J18	Nombre de personnes avec lesquelles le répondant ou la répondante a vécu en union libre	NSFH
-----	---	------

K. SATISFACTION

K2	Question pour savoir si le répondant ou la répondante est plus ou moins heureux(se) ou malheureux(se)	ESG
----	---	-----

K3	État de santé	NSFH, ESG(1) (4)
----	---------------	------------------

K4	Indication du degré de satisfaction par rapport à divers aspects de la vie	ESG(4)
----	--	--------

L. AUTRES CARACTÉRISTIQUES

L2	Nombre de déménagements au cours des 10 dernières années	NSFH
----	--	------

L3	Date du dernier déménagement	
----	------------------------------	--

L4	Distance entre le nouveau domicile et celui qui était occupé avant le déménagement	NSFH
----	--	------

L5	Raison du déménagement	
----	------------------------	--

L6	Type de logement	ESG
----	------------------	-----

L7	Propriété du domicile	ESG
----	-----------------------	-----

L8	Code postal	ESG
----	-------------	-----

L9-L13	Téléphone	ESG
--------	-----------	-----

L14	Pays de naissance	ESG
-----	-------------------	-----

L15	Année d'immigration	ESG
-----	---------------------	-----

L16	Date de naissance du répondant ou de la répondante	ESG
-----	--	-----

L17	Langue parlée dans l'enfance	ESG
L18	Langue parlée à la maison	ESG
L19-L22	Niveau de scolarité du répondant ou de la répondante	ESG
L23	Religion du répondant ou de la répondante	ESG
L24	Fréquence d'assistance aux services religieux	ESG
L25	Origine ethnique	ESG
L26-L28	Activité principale au cours des 12 derniers mois	ESG
L28-L32	Situation sur le plan du travail	ESG
L33-L35	Employeur, branche d'activité, profession	ESG
L38-L40	Activité principale du conjoint ou de la conjointe au cours des 12 derniers mois	ESG
L41-L44	Situation sur le plan du travail	ESG
L45	Niveau de scolarité du conjoint ou de la conjointe	ESG(4)
L46	Source de revenu du répondant ou de la répondante	ESG
L47	Revenu du répondant ou de la répondante	ESG
L48	Nombre de personnes faisant partie du ménage qui ont touché un revenu	
L50	Revenu total du ménage	ESG

M. INFORMATION POUR LE SUIVI

M1	Refus de répondre	EAMT
M2	Nom du répondant ou de la répondante	EAMT
M3	Adresse du répondant ou de la répondante	EAMT
M4	Refus de fournir une information pour le suivi	EAMT
M5	Nom de la personne à contacter	EAMT
M6	Adresse de la personne à contacter	EAMT
M7	Téléphone de la personne à contacter	EAMT
M9	Sexe du répondant ou de la répondante	ESG

- EGE - Enquête sur la garde des enfants
- EFC - Enquête sur la fécondité au Canada, Centre de sondage de l'Université de Montréal, 1986
- EEP - Enquête sur l'état de la population, questionnaire supplémentaire de juin 1980
- ESG - Enquête sociale générale
- ESG(1) - Enquête sociale générale, premier cycle
- ESG(2) - Enquête sociale générale, deuxième cycle
- ESG(4) - Enquête sociale générale, quatrième cycle
- ESG(CNROP) - Centre national de recherche d'opinion publique
- EF - Enquête sur la famille (1984), Statistique Canada
- EAMT - Enquête sur l'activité du marché du travail
- NSFH - National Survey of Families and Households (1987), Institute for Survey Research, Temple University (U.S.A.)

STATISTICS CANADA LIBRARY
BIBLIOTHÈQUE STATISTIQUE CANADA



1010176973

JOS